PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints,* Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH*, Conseillers*

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

Martine SOUQUET : « Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2020, est-ce que vous avez des observations ? Qui vote contre ? »

Dominique BOYER : « Bonsoir à toutes et tous. Je souhaiterais que l'on inscrive au procès-verbal les mots prononcés par monsieur Pero lors du dernier conseil municipal. Nous sommes tenus de faire preuve d'exemplarité dans cette assemblée, notamment auprès des plus jeunes. »

Martine SOUQUET : « D'accord. »

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations Générales de Madame Le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune

a. Point sur la situation de la rue de la Madeleine.

Comme vous le savez, dans la nuit du 2 au 3 mars, le plancher d'une maison abandonnée située au 85 rue de la Madeleine s'est effondré, heureusement sans faire de blessés aux alentours. Dès le 3 mars, la mairie informée de l'absence de propriétaire (l'unique héritier ayant renoncé à la succession) a saisi le tribunal administratif pour lancer une procédure de péril imminent.
Cette procédure a malheureusement été ralentie par l'exigence du tribunal d'identifier d'abord un propriétaire avant de désigner un expert.
Sur l'insistance de nos services, qui ont fait valoir le caractère urgent de la situation, le TA a finalement nommé un expert par ordonnance, lequel s'est rendu sur site le 10 mars. Dans l'intervalle, la Ville avait décidé d'interdire la circulation des véhicules et des piétons aux abords de l'édifice pour garantir leur sécurité.
Dans la soirée du 15 mars, alors que nous attendions toujours le rapport de l'expert préalable à la procédure de péril imminent, les deux-tiers de la maison se sont écroulés, sans faire de blessés, le périmètre ayant été sécurisé, mais occasionnant tout de même des dommages sur les édifices avoisinants.
Le 16 mars, nous avons donc lancé une nouvelle procédure de péril imminent, cette fois-ci à propos des immeubles mitoyens impactés par cet effondrement.
Le jour-même, l'expert mandaté par le TA préconisait une évacuation immédiate des locataires du bâtiment du 77 rue de la Madeleine : 7 personnes dont deux enfants, immédiatement relogés par la Ville dans les bungalows du camping municipal.
Le 18 mars, une inspection de l'expert confirmait le bienfondé de la mesure d'évacuation du 77 rue de la Madeleine, et réservait sa décision pour les habitants du 87. Le même jour, la Mairie assistait les locataires du 77 dans le déménagement de leurs effets personnels prioritaires (mise à disposition d'un camion, de deux agents et d'un local de stockage au 80 place d'Hautpoul).
Durant toute cette période, les services de la mairie et les agents de Simply Cité ont répondu aux nombreuses demandes d'informations et d'assistance des riverains et des commerçants de la rue de la Madeleine, que j'ai moi-même reçus à plusieurs reprises – notamment une délégation des commerçants le 26 mars – afin de les tenir informés des évolutions de ce dossier complexe qui continue de fortement impacter la vie des habitants et l'activité économique du quartier.

Le 22 mars, un premier contact était pris avec une entreprise de travaux publics pour programmer une intervention de déblaiement des gravats et de sécurisation du secteur, préalable à la réouverture à la circulation.

Jean BATAILLOU : « Juste un petit complément d'informations sur un autre bâtiment : au bout de la rue Portal, j'ai noté la présence de soutènements en bois. Est-ce que vous avez engagé une procédure, des investigations, des diagnostics, parce que les poteaux en bois me semblent fragiles. »

Martine SOUQUET : « Ce n'est pas un péril imminent, mais nous avons renforcé le bâtiment et nous suivons ce dossier de près. »

Dominique HIRISSOU : « le problème a été constaté lors d'une vente et c'est l'acheteur qui a procédé à la consolidation. De notre côté, nous avons envoyé un courrier, mais c'est le nouveau propriétaire qui a fait le nécessaire. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je voulais vous demander, puisque c'est quand même le 3e bâtiment qui s'effondre en quelques années à Gaillac, quel constat vous faites, et quelles actions vous allez engager ? Est-ce qu'un audit, est-ce qu'un inventaire des bâtiments fragiles est prévu ? »

Martine SOUQUET : « Les services de l'urbanisme ont commencé à travailler avec le service des impôts sur la question des logements vacants, surtout ceux pour lesquels les taxes foncières ne sont pas payées. Ils nous ont fourni une liste de tous ces bâtiments qui sont soit des biens sans maître, soit des indivisions, liste à partir de laquelle les services de l'urbanisme peuvent travailler. »

Dominique HIRISSOU : « nous nous sommes rapprochés des impôts pour obtenir le listing des logements vacants de classes 7 et 8, c'est-à-dire insalubres et inhabitables. En croisant ces informations avec les compteurs Enedis et Véolia, nous allons pouvoir dresser une liste précise des bâtiments à surveiller attentivement. »

Gabriel CARRAMUSA : « Est-ce que vous pourrez présenter ce recensement en commission lorsqu'il sera prêt ? »

Dominique HIRISSOU : « Oui, nous en parlerons à la prochaine commission d'urbanisme. »

b. Mobilité :

Demain 31 mars prendra fin la première consultation citoyenne « dessinons ensemble votre mobilité de demain », questionnaire distribué aux Gaillacois à partir du 22 février pour connaître leurs usages et leurs attentes en matière de déplacements. 800 personnes ont répondu à ce questionnaire dont les réponses permettront de dessiner les actions collectives que nous allons mettre en place pour relever le défi de la mobilité durable, enjeu majeur pour la vie quotidienne, la préservation de l'environnement et l'avenir des espaces urbains.

Jean-Marc AGUERRE : « Le questionnaire est une très bonne initiative, qui a déjà été réalisée dans le passé mais c'est très bien de la renouveler. Je trouve dommage par contre qu'elle n'ait pas été étendue à la commune voisine de Brens, dont les habitants utilisent tous les équipements de Gaillac, dans le cadre d'une véritable intercommunalité de terrain. Est-il est possible de rattraper le coup et de proposer ce questionnaire à nos voisins de façon à améliorer les liaisons douces entre nos deux communes ? »

Martine SOUQUET : « Pourquoi pas, je peux interroger la maire de Brens effectivement, pour voir quel est son sentiment là-dessus »

c. Rond-point de la fontaine du Barry

Depuis quelque temps, la végétation d'arbustes en haies libres plantée autour du rond-point dit « du barry », notamment aux pieds de la statue du général d'Hautpoul, représentait un problème pour la visibilité et donc la sécurité des usagers de l'espace public. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ces arbustes par des végétaux adaptés à une taille au carré dont la hauteur pourra être limitée à 80 cm, ainsi que par des platebandes florales. Les arbustes gênants ont donc été déterrés et sont en train d'être replantés : une partie d'entre eux orne déjà l'espace réaménagé des rues Sainte-Marthe et Saint-André ; d'autres lieux, comme par exemple les cimetières, en bénéficieront prochainement.

d. Rond-point dit du Leclerc :

Des cas de flavescence dorée ayant été détectés sur les plants de vigne du rond-point dit du Leclerc, nous allons prochainement procéder à l'arrachage de ces dernières pour éviter la propagation sur la commune de cette maladie du vignoble très contagieuse et dévastatrice. Cette opération sera suivie d'un re-végétalisation de ce giratoire à l'aide d'arbres et d'arbustes.

e. Saint Martin de Villecourtès :

Les importants travaux de restauration de l'église de Saint Martin de Villecourtès ont été effectués dans le courant du mois de février. Ils se sont traduits par le remplacement de la charpente, de la couverture, du plancher, et par la réparation de la cloche.

f. Terre de jeux 2024 :

Bonne nouvelle pour le sport et le monde associatif gaillacois : nous avons appris la semaine dernière que notre commune avait reçu le label « terre de jeux 2024 », dans le cadre de l'organisation des J.O de Paris. Admirablement porté par le service des sports de la Ville, le dossier de candidature de Gaillac s'appuyait sur les nombreuses actions et évènements en cours ou à venir destinés à développer une pratique sportive quotidienne reposant sur quatre piliers : éducation, santé, inclusion et développement durable. Je vais sur ce point laisser la parole à Christelle Hardy.

Christelle HARDY : « pour Gaillac, l'obtention de ce label est le début d'une nouvelle aventure destinée à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien. Les actions auxquelles s'engagent les collectivités sont adaptées à leur taille, et s'articulent autour de 3 objectifs : faire vivre les émotions du sport et des jeux à chaque habitant, mettre plus de sport dans le quotidien, animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire. Gaillac a retenu 14 actions dont certaines déjà en place, réparties en 3 thèmes : célébration, héritage et engagement. Ce label a essentiellement vocation à donner une nouvelle dynamique à la Ville de Gaillac. »

Dominique BOYER : « au niveau de la Coupe du monde de rugby 2023, nous pourrions nous rapprocher de la Fédération Française de rugby, dont le président est gaillacois, pour voir de quelle manière il serait possible de tirer profit de cet événement sur le plan de l'économie et de la visibilité. »

Christelle HARDY : « Bien sûr, nous verrons avec le comité départemental de rugby s'ils ont mis en place des animations ou des rassemblements. »

g. Grands projets à venir :

Avenue Foch : nous avons comme vous le savez sollicité l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) pour nous conseiller dans le vaste projet de réaménagement de l'avenue Foch et des quartiers environnants, qui intégrera la prise en compte des déplacements urbains, du stationnement et des friches qui longent ce grand axe, le Conseil Départemental ayant donné son accord pour prendre en charge la réfection de la chaussée. Le 23 mars, le CAUE nous a présenté son premier diagnostic urbain et paysager. Cette étude servira de base à la réflexion et à la réalisation d'un programme de consultation des habitants pour dessiner collectivement l'avenir de ce secteur.
Notez que nous sommes d'ores et déjà en train de mettre en place une première consultation par visioconférence des riverains de l'un des secteurs concernés par ce grand projet : **le 7 avril (à confirmer)**, élus et agents de la commune répondront aux questions des habitants de la rue du printemps et des rosiers, où se posent d'importantes questions de circulation et de stationnement, problématique dont la prise en compte se fera à l'échelle plus large du réaménagement de l'avenue Foch.

Berges du Tarn : en partenariat avec le syndicat mixte du bassin Tarn aval et l'université Champollion d'Albi, la commune a initié une importante réflexion sur l'aménagement des berges du Tarn. Courant février, les étudiants de l'université Champollion ont mené auprès des riverains des quais et des promeneurs une enquête sur les pratiques et les attentes des usagers des berges, afin d'identifier les carences à combler, les comportements à encourager et les usages à entraver pour conduire sur ce site de futurs projets durables. Ces derniers devront intégrer des objectifs environnementaux, sociaux, économiques ou culturels, en collaboration avec les habitants. Les 850 questionnaires recueillis par les étudiants ont donné lieu le 26 mars à la présentation d'une étude préalable à l'écriture du cahier des charges de ce projet de revalorisation des berges.

h. Conseil Municipal Enfants :

Le vendredi 5 février a eu lieu à l'Hôtel de Ville la première réunion du Conseil Municipal des Enfants de Gaillac, 12 élèves de CM1 et CM2 élus par leurs camarades des écoles élémentaires de la Ville. Le 12 mars, ces jeunes conseillers municipaux ont procédé à l'élection de leur maire, Stella Pialot-Cayla. Destiné à initier les jeunes à la vie politique et à favoriser chez eux l'autonomie et le sens des responsabilités, cette assemblée relaiera les préoccupations et les attentes des enfants de la ville et proposera des actions concrètes pour améliorer le quotidien des habitants. Je vais maintenant leur laisser la parole pour qu'ils se présentent.

Martine SOUQUET : « Je vais maintenant répondre à deux questions de madame MERONI.
La première concerne le tri des déchets, notamment à Catalanis. Lors des tournées de collecte sélective, les agents contrôlent la qualité du tri des caissettes ou des containers. S'ils observent plus de 20% d'erreurs de tri, le

contenant est collecté sur la tournée suivante des déchets résiduels. Or, nous observons depuis longtemps une qualité de tri médiocre dans les zones d'habitat collectif, où ils sont régulièrement vidés avec les déchets résiduels. Afin de maîtriser les coûts et d'assurer des performances de tri satisfaisantes, répondant aux objectifs réglementaires, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet doit suivre la qualité des tonnages de tris sélectifs collectés, sachant que le traitement des déchets résiduels coûte 3 fois plus cher que le prix de traitement de la collecte sélective. La qualité du tri implique une variation du coût de la tonne qui augmente s'il y a plus de 25% de taux de refus ; par contre, il n'y a pas d'augmentation s'il y a moins de 15%. Actuellement nous nous situons aux alentours de 15%. Ce sont des informations communiquées par Trifyl.
J'en prends acte. Par contre, je crois qu'il va falloir essayer d'agir avec la communauté d'agglomération. Il me semble important de renouveler la sensibilisation au tri des habitants, surtout dans les habitats collectifs, parce que tout le problème est là. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ? »

Agnès MERONI : « Oui, et je pense que cet effort de sensibilisation doit être constant, à partir du moment où les départs et les arrivées sont réguliers dans ces zones d'habitation. C'est un effort permanent qu'il faut faire et dès le plus jeune âge, en accompagnement, afin que tout le monde soit traité de la même façon. »

Gabriel CARRAMUSA : « vous dites que le tri sélectif n'est plus fait de manière systématique, mais aujourd'hui le tri sélectif n'est plus fait du tout sur ces ensembles-là. A priori il n'y a pas qu'à Catalanis, mais aussi à Viars et d'autres ensembles collectifs. Certes il s'agit d'une compétence de l'Agglomération, mais c'est aussi à nous d'agir à ce niveau-là. Vous parliez de sensibilisation. Qu'est-ce que nous pouvons faire en la matière ? Monsieur Pero nous disait le mois dernier en conseil municipal "non, ce n'est pas vrai, il y a des doubles compartiments". Après vérification, ces camions n'existent pas ou n'existent plus. Nous avons un problème économique puisque comme vous le rappeliez, Trifyl surfacture à partir du moment où le tri n'est pas fait correctement. Par contre, vous avez entendu l'ensemble des enfants tout à l'heure. Il n'y en a pas un qui n'a pas cité l'environnement. Donc qu'est-ce que nous pouvons faire au niveau de la commune ? Je crois que Jean-Marc Aguerre en avait parlé au dernier conseil municipal. Est-ce qu'au niveau de la commune nous ne pourrions pas envisager ce qui s'appelle maintenant les Brigades vertes - que l'on nommait auparavant des gardes champêtres – pour faire de la prévention ou de la verbalisation si nécessaire. Mais je pense que cette réflexion-là doit avoir lieu au niveau de la commune, peut-être au niveau de la police municipale. »

Martine SOUQUET : « nous pourrions confier ces actions de sensibilisation aux deux médiateurs recrutés pour les quartiers prioritaires. D'ailleurs, nous avons reçu aujourd'hui leur rapport sur les quartiers de Viars et de Lentajou, où ils exposent bien la problématique des déchets. »

Francis RUFFEL : « les médiateurs rendent compte toutes les semaines de leurs déplacements dans les quartiers, ce qui est assez nouveau. Derrière, il y a une action de sensibilisation qui s'effectue au quotidien. »

Dominique BOYER : « une restructuration a eu lieu à l'Agglomération il y a deux ans dans le service des déchets. Les agents qui avaient cette approche au niveau du public ont été réaffectés à d'autres tâches. Il faudra que nous, élus de l'Agglomération, nous réfléchissions à revoir tout ce système pour le rendre plus efficace. Tous les enfants élus au conseil des jeunes nous ont fait part de leurs préoccupations à propos de la pollution. »

Thomas DOMENECH : « Si j'ai bien compris votre réponse, que tout le monde semble accepter, le problème principal est que les gens ne trient pas ou trient mal. Je trouve ça un peu ostracisant quand même. On ne peut pas, à partir de quelques exemples pris sur deux groupes d'habitations, généraliser des comportements à l'ensemble de la ville et des habitants. De plus, il y a certainement aussi des raisons objectives au problème du tri, parce que les gens ne sont pas forcément idiots ou mal éduqués. Il existe dans les ensembles collectifs des contraintes pour trier, stocker, descendre ou remonter ses déchets qui ne sont pas celles des gens qui habitent une maison avec un grand garage et deux compartiments. Donc avant de conclure qu'il faille entre guillemets « éduquer » les gens, il serait bon aussi d'analyser pourquoi ces blocages existent, réfléchir à la façon dont on peut simplifier, organiser le tri avec des conteneurs différents, des emplacements différents, et le faire en concertation avec les habitants. Avant d'expliquer la vie aux gens, de considérer qu'ils ne font pas leur travail, ce qui est une forme de stigmatisation, commençons par examiner la situation sur place. »

Jean-Marc AGUERRE : « Juste pour compléter ce que dit parfaitement mon collègue, il faut en parler au bailleur social. Tarn habitat a des obligations de pédagogie. Et il ne fait pas que louer des logements, il effectue l'accompagnement social et citoyen. On l'oublie trop souvent : ils ont des missions de service public ; je connais des organismes qui travaillent fortement là-dessus dans la région. Je ne vois pas pourquoi à Gaillac, nous serions moins bons que les autres. »

Martine SOUQUET : « Je vais répondre à la deuxième question de madame Meroni, par rapport à l'hôpital et à la maison de santé qui peut voir le jour à l'ancienne gendarmerie. Effectivement, l'hôpital va ouvrir un plateau d'imagerie en externe en lien avec le centre hospitalier d'Albi. D'autre part, un accueil des professionnels de santé libéraux en lien avec la communauté professionnelle territoriale de santé va voir le jour pour renforcer l'articulation avec les médecines de ville, dans le cadre du parcours patient. Cette maison de santé, ce sont simplement des médecins de ville qui pourront intervenir au niveau de l'hôpital. Il y a par ailleurs un projet de maison de santé porté par un investisseur privé. Effectivement, vous l'avez noté, nous le soutenons parce que nous considérons qu'il permet de rétablir un équilibre entre le côté Est de la ville et la zone de Piquerouge. Je pense qu'il vient en

complémentarité de l'hôpital. Il n'y a pas du tout de concurrence. Il faut savoir que le milieu médical, actuellement, a un manque évident de médecins et parfois de structures médicales, comme dans beaucoup de villes. Gaillac est un peu moins impactée, mais néanmoins je crois que c'est une démarche intéressante. Dans ce centre médical qui pourrait se faire à l'ancienne gendarmerie, s'opéreraient des transferts de services paramédicaux, notamment une pharmacie du centre-ville. »

Gabriel CARRAMUSA : « donc il y aurait une pharmacie, des paramédicaux, des médecins également ? »

Martine SOUQUET : « Je ne sais pas exactement, c'est un projet privé. Il y aura une pharmacie et sûrement un centre de radiologie, d'autres paramédicaux et peut-être des médecins. »

Jean-Marc AGUERRE : « juste parce que ma mémoire me fait défaut, concernant la pharmacie, il s'agit bien d'un projet vieux de 5 ou 6 ans déjà, celui de Lacombrade pour ne pas la nommer ? »

Francis RUFFEL : « Lacombrade a déjà déménagé. »

Jean-Marc AGUERRE : « Quel est le degré de maturité de ce projet ? Il avance, il est en stand-by, il recule ? »

Martine SOUQUET : « Le projet avance. C'est un peu long parce que vous savez qu'une partie de l'ancienne gendarmerie est achetée par l'investisseur au Département et l'autre partie à la Caisse des dépôts. Mais je sais qu'ils ont obtenu leur accord pour cette acquisition. »

Francis RUFFEL : « L'achat doit se faire simultanément sur l'ensemble des 2 propriétés. »

Alice GAUTREAU : « Excusez-moi, est-ce qu'il y a une stratégie mise en place pour attirer des professions médicales, d'autres généralistes, des gynécologues par exemple ? Il n'y a ni gynécologues ni pédiatres sur Gaillac. Est-ce que vous avez prévu d'en faire venir dans ce nouveau centre ? »

Martine SOUQUET : « la CPTS, communauté qui est présidée par le Dr Combe, essaye de trouver toutes ces professions de santé qui malheureusement disparaissent. Avant il y avait 2 pédiatres à Gaillac, un gynécologue, 2 dermatologues, 2 ou 3 cardiologues. Actuellement cela s'amenuise beaucoup. C'est pour cela que je pense qu'il est intéressant que ce centre de santé s'installe à l'ancienne gendarmerie, cela ne peut qu'apporter un plus pour Gaillac. »

Alice GAUTREAU : « Que la CPTS y travaille, je n'en doute pas, mais est-ce que la mairie de Gaillac y travaille aussi ? »

Martine SOUQUET : « Je participe à leurs réflexions, mais ce sont les professionnels de santé qui doivent s'en occuper. Nous pourrons éventuellement les aider mais c'est tout. »

Jean-Marc AGUERRE : « Carole Delga a annoncé qu'elle allait recruter 200 médecins, sur le budget du conseil régional, pour lutter contre les déserts médicaux. On voit que le volontarisme politique existe. Rester toujours devant les problèmes en disant on écoute, on regarde, cela a ses limites. »

Martine SOUQUET : « d'une part nous ne sommes pas un désert médical, et d'autre part ce n'est pas la mairie de Gaillac qui va recruter les médecins, je suis désolée. »

Jean-Marc AGUERRE : « C'est possible. La commune de Vernet, 13 000 habitants, l'a fait. Et beaucoup de communes le font aujourd'hui madame le Maire. Le volontarisme existe. »

Dominique BOYER : « Excusez-moi, j'ai ouï dire que les docteurs n'avaient pas de vaccin pour leurs patients. Est-ce que vous savez, par rapport à l'ARS, si nous avons un programme bien établi sur la ville de Gaillac ou pas ? »

Martine SOUQUET : « Sur Gaillac, la vaccination qui se déroule à la salle des mariages progresse tous les jours. Actuellement, le centre dispose d'environ 120 doses de vaccin Pfizer par jour, 50 doses de Moderna, et un petit peu d'Astra zeneca. En fait actuellement l'Astrazeneca sera plutôt proposé par les médecins ou les pharmaciens. Alors effectivement, les médecins n'en ont pas beaucoup actuellement. Ce qui est certain, c'est qu'au niveau du centre de vaccination, il y a vraiment beaucoup plus de doses qu'auparavant.
Sur l'organisation du centre, il n'y a rien à dire. Tous les jeudis, je participe à une audioconférence avec madame la préfète qui me donne des informations complémentaires. »

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS

I) COMMISSIONS

1) Approbation des comptes-rendus des CA du CCAS du 16 décembre 2020 et du 20 janvier 2021

Rapporteur : Philippe ISSARD

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2) Approbation du compte rendu de la commission travaux du 10 décembre 2020

Rapporteur : Eric PILUDU

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Jean-Marc AGUERRE : « j'ai une question pour monsieur Piludu. Vous avez présenté l'organigramme du CTM, mais je crois comprendre qu'aujourd'hui il est déjà dépassé, puisqu'il va se créer un service voirie et un service peinture. »

Eric PILUDU : « nous évoluons sur notre réflexion d'un service voirie au sein de l'équipe régie de la municipalité. Si vous me permettez, je m'exprimerai là-dessus à la prochaine commission travaux et une fois que le budget sera validé, que l'on puisse acter réellement tout ça. »

Jean-Marc AGUERRE : « Merci monsieur Piludu, j'apprécie que l'on revienne vers le travail en régie, que l'on reconnaisse le savoir-faire des agents et qu'on leur donne les outils pour agir. Je trouve que c'est une très bonne démarche. »

3) Approbation du compte rendu de la commission développement durable du 10 février 2021

Rapporteur : Marie MONTELS

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Alice GAUTREAU : « vous avez noté dans votre conclusion que j'avais posé une question où je disais qu'il fallait que Gaillac fasse de la politique nationale. Soit vous n'avez pas compris, soit vous le faites exprès, mais le rapport du Lancet, c'est l'appel d'un organisme international à chaque pays pour mettre en place des stratégies locales d'adaptation - pas nationales -, afin d'anticiper les situations sanitaires que nous allons affronter dans les années à venir à cause du changement climatique.
Donc il ne s'agit pas du tout de faire de la politique nationale. Au contraire, il s'agit de se concentrer sur le local, bien sûr, cela me paraît complètement évident. Je n'ai jamais demandé à ce que Gaillac se préoccupe de stratégies nationales, bien au contraire. Je demande que Gaillac mette en place une stratégie locale adaptée à des problématiques qui lui sont propres, comme l'ont fait d'autres collectivités locales. Alors certes, c'est par exemple Paris ou Le Havre qui sont plus grandes que Gaillac, mais aussi la commune du Creusot qui a établi un plan d'adaptation au changement climatique ; et Le Creusot c'est à peu près comme Gaillac, en termes de taille. Donc il est possible de le faire. Et pour reprendre les propos du petit Félix tout à l'heure, on peut changer le monde en commençant par Gaillac. »

Marie MONTELS : « Madame Gautreau, nous n'avons aucun intérêt à « le faire exprès ». Je vous ai répondu par mail. La volonté de la ville de Gaillac est de se concentrer sur les actions municipales. Et justement, concernant le rapport du Lancet, nous répondons à certaines de leurs préconisations en mettant en œuvre des actions qui visent à réduire la circulation des véhicules en ville, à développer les déplacements doux, ou à favoriser la végétalisation des espaces. »

Alice GAUTREAU : « Parfait. »

Agnès MERONI : « Excusez-moi, je souhaiterais faire une petite intervention aussi à propos de ce rapport du Lancet. Alice Gautreau en avait profité pour vous faire part de sa surprise, mais de la nôtre aussi, sur la façon dont se déroulaient les commissions. Ce à quoi vous avez répondu : *"Je comprends votre regret. Cependant, les commissions ne sont pas des espaces de travail, ce sont des lieux de présentation des projets de la majorité où*

la parole est totalement libre". C'est une vision des choses, cela pourrait être également un espace de travail. Les élus des minorités sont aussi des représentants des citoyens de Gaillac ; ils ont d'autres vues, d'autres façons de faire, d'autres solutions. »

Martine SOUQUET : « Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation, parce qu'effectivement les commissions sont un lieu pour échanger et pour discuter les projets présentés, je suis d'accord. »

4) Approbation du compte rendu de la commission démocratie participative du 10 février 2021

Rapporteur : Claire VILLENEUVE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Agnès MERONI : « Excusez-moi, j'ai encore une réflexion à faire. A propos de démocratie participative, je vois comment cela se passe au sein de ce conseil, et je ne comprends pas bien comment vous allez pouvoir mettre en œuvre cette démarche forte. Démocratie participative, cela veut dire que les usagers font partie des concertations, de l'avant-projet jusqu'au résultat final. Comment allez-vous faire ? »

Claire VILLENEUVE : « c'est une question pertinente. En ce moment, il est un petit peu compliqué de vraiment œuvrer à ce niveau-là en raison de la crise sanitaire. Mais en tout cas nous y réfléchissons énormément, nous y travaillons en amont, pour que, une fois cette crise passée, nous puissions vraiment aller dans ce sens. »

II) ***ADMINISTRATION GENERALE***

1) Présentation des mesures prises par la Ville de Gaillac en réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes.

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire rappelle aux élus que, conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières (CJF), l'exécutif de la municipalité de Gaillac doit présenter à l'assemblée délibérante les mesures qu'il a prises en réponse au rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce dernier aux élus municipaux.

La délibération 069-2019 rend compte de la communication à l'assemblée du rapport de la chambre régionale des comptes le 21 mai 2019.

Compte tenu de la survenue de la crise pandémique à partir de mars 2020, un délai supplémentaire d'un an a été accordé à l'exécutif pour produire le document énumérant les actions entreprises pour engager la mise en œuvre des recommandations de la CRC, document (joint à la présente délibération) que madame le maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux.

1 annexe

Gabriel CARRAMUSA : « J'avais une question madame Souquet, concernant la colonne biens immobiliers. Il est fait mention d'un recensement réalisé et mis à jour en fonction des acquisitions et des cessions. Est-ce que ce document est finalisé ? Si oui, nous souhaiterions en avoir communication. »

Martine SOUQUET : « il s'agit d'une pièce comptable, dont les numéros correspondent aux travaux qui ont été effectués, mais ce n'est pas un document à proprement parler. »

Gabriel CARRAMUSA : « Non, je parle du recensement du patrimoine des biens immobiliers. »

Martine SOUQUET : « C'est un inventaire. »

Gabriel CARRAMUSA : « nous avons donc une liste des biens qui appartiennent à la commune ? »

Martine SOUQUET : « Vous aimeriez l'avoir ? Nous vous la transmettrons ».

VOTE : UNE ABSTENTION

Thomas DOMENECH : « nous saluons le progrès réalisé, puisque cela fait quand même plusieurs mois que nous demandions la prise en compte des conclusions de la Cour des comptes, que cela soit pour le festival ou pour le reste. Alors certes, la compétence eau et assainissement a été transférée à l'Agglomération, mais il n'en demeure pas moins que la chambre régionale des comptes demande quand même à Veolia des cracs contenant des informations financières plus précises, plus complètes, notamment sur les fameux frais généraux. »

2) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du Tarn

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le Maire informe les élus que le 28 janvier 2021, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte (SMIX) de gestion du conservatoire de musique et de danse du Tarn ont approuvé leurs nouveaux statuts (joints en annexe) qui annulent et remplacent ceux de 1991.

Cette mise en conformité avec les textes légaux se traduit notamment par la création d'un poste de délégué syndical supplémentaire pour les villes de 10 000 à 44 999 habitants.

Madame le maire propose donc à l'assemblée de :

- Conserver la compétence acquise pour l'enseignement artistique au sein du Conservatoire et au titre des nouveaux statuts du SMIX,
- D'adhérer au SMIX en tant que membre du Syndicat,
- De confirmer la désignation des délégués suivants pour représenter la commune au sein du Comité Syndical : Alain SORIANO et Anne DUBIER,
- D'élire un nouveau délégué pour siéger au sein du Comité Syndical,
- D'élire trois délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical en cas d'empêchement des titulaires.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Jean-Marc AGUERRE : « Est-ce que dans l'avenir il serait souhaitable de faire évoluer les statuts de cette institution vers quelque chose qui soit plus proche d'une école de musique ? C'est un vieux débat, et je crois qu'aujourd'hui nous pourrions avoir une vraie école de musique plutôt qu'un conservatoire. Est-ce qu'il y a une réflexion là-dessus ou est-ce que vous découvrez le dossier comme moi ? »

Alain SORIANO : « Oui, comme vous l'a dit madame le Maire, c'est une institution qui a déjà un certain âge, qui a fait ses preuves. Donc le département qui gère ce conservatoire, avec l'adhésion des communes ou des intercommunalités, a décidé de se conformer à la légalité. D'où ces nouveaux statuts qui correspondent à quelque chose d'irréprochable.
Dans ce conservatoire, nous avons 200 élèves, et nous payons entre 130 et 140 000 € par an. Il s'agit de la participation communale, sachant que les parents payent leur part au prorata. Il y a très longtemps que nous avons fait remarquer que cette structure pourrait être absorbée par l'intercommunalité, puisqu'il y a quand même beaucoup d'inscrits qui ne sont pas de la commune. J'avais déjà posé la question à l'époque de Tarn et Dadou ; pour l'instant, il n'y a pas de réponse vraiment intéressante. Mais il me semble que ce devrait être une compétence intercommunale. »

3) Demande de rétrocession de concession funéraire (case de columbarium)

Rapporteur : Alain SORIANO

Madame ZIMMERMANN Yveline et Monsieur ZIMMERMANN Jean-Michel domiciliés à Gaillac, 120 chemin de Cabanette, ont saisi Madame le Maire par courrier en date du 13 décembre 2020 afin de solliciter une demande de rétrocession de concession funéraire.

Par contrat passé en Mairie en date du 12 juillet 2018 et moyennant le versement de la somme de 500 euros auprès du receveur municipal, Monsieur et Madame ZIMMERMANN ont acquis pour une durée de 15 ans une case de columbarium au sein du cimetière Saint-Martin de Villecourtes, à ce jour vide de toute urne cinéraire.

Reprise par la ville, cette concession pourra être à nouveau concédée selon les conditions tarifaires actuelles.

Madame le Maire propose le remboursement de ladite concession calculé au *prorata temporis*, c'est à dire en fonction de la durée déjà écoulée et de celle à venir.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver la rétrocession de concession moyennant la somme de 411 €.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

III) ***FINANCES***

1) Vote des Comptes Administratifs 2020 (budgets principal et annexes)

Voir les documents en annexe

- Annexe 1 : Présentation CA 2020 & rétrospective 2014-2020
- Annexes 2 et 3 : CA et CA synthétique 2020 Budget principal
- Annexes 4 et 5 : CA et CA synthétique 2020 Budget lotissement
- Annexes 6 et 7 : CA et CA synthétique 2020 Budget location locaux

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Principal pour l'année 2020 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement
Recettes : 18 301 425,61 €
Dépenses : 14 999 026,33 €
Soit un excédent de : 3 302 399,28 €

Investissement
Recettes : 4 603 856,39 €
Dépenses : 5 331 575,76 €
(dont déficit reporté : 680 417,43 €)
Soit un déficit de : 727 719,37 €

Jean-Marc AGUERRE : « Je voulais intervenir, comme je le fais régulièrement, pour dire mon désaccord profond vis-à-vis de cette politique de désendettement qui est menée contre le cycle actuel. Il faut rappeler pourquoi nous désendettons : parce qu'une dette nous écrase et nous empêche d'avoir de l'épargne. Ce n'est pas le cas depuis des années à Gaillac. Nous avons une épargne qui oscille entre 500 000 et 2 millions, 3 millions, pour cette année. Les taux d'intérêt sont-ils élevés ? Ce n'est pas le cas. Ils sont à 1% aujourd'hui et on ne désendette pas pour cette raison-là.
Est-ce que les besoins des Gaillacois sont satisfaits ? C'est la bonne question. Quand je regarde le compte administratif qui a été produit, il y a un autre ratio à prendre en compte : ce sont les dépenses d'équipement par habitant. Et là, à Gaillac, nous sommes à 188 € par habitant, alors que la moyenne de strate se situe à 353. Malgré le covid, d'autres communes ont continué à investir. Donc aujourd'hui ce n'est pas une vraie politique de désendettement, c'est une politique de désinvestissement, et vous présentez cela comme une victoire, alors qu'en fin de compte c'est une erreur. La population augmente, + 5 % sur les 10 dernières années, et quand je regarde les maires dont l'étiquette politique est identique à la vôtre, Saint Sulpice ou Lavaur, ils ont tous accru leur dette. Toutes les communes en croissance démographique ont accru leur dette parce qu'il faut assurer des services, il faut assurer de l'immobilisation, des actifs, des équipements. Il n'y a que Mazamet, qui perd de la population et qui a désendetté, c'est tout. Je ne comprends pas cette politique. Alors j'ai vu que d'après le DOB,

nous allons enfin commencer à investir. Il a fallu 7 ans, c'est long. Alors je suis ravi, il faut continuer ; mais franchement, que l'on cesse de présenter le désendettement comme un exemple de bonne gestion. Pour moi, c'est le signe d'une équipe municipale qui n'a pas su quoi faire pendant 6 ans ou 7 ans. Je suis un peu dur, mais j'entends les Gaillacois. Aujourd'hui il y a plein de choses à faire qui ne sont pas faites et il faut s'y mettre ardemment. »

Martine SOUQUET : « Alors effectivement, ces bons résultats nous permettent d'avoir un budget primitif 2021 plus étoffé ce qui nous offre la possibilité d'emprunter un petit peu plus et d'investir un petit peu plus. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je me suis renseigné auprès des banques pour savoir quelle était la signature de Gaillac : elle a toujours été bonne. Aujourd'hui aucune banque ne va vous prêter plus d'argent parce que vous avez désendetté. Elle vous prêtera aux conditions du marché. C'est une démarche qui, pour moi, n'est que la conséquence des choix que vous n'avez pas su faire parce que vous hésitiez, parce que vous n'avez pas une politique claire. C'est mon sentiment, partagé par beaucoup. »

Pierre TRANIER : « Attendez, quand vous dites partagé par beaucoup, vous n'êtes quand même pas nombreux ici à le partager. »

Jean-Marc AGUERRE : « Monsieur Tranier, je paye mes impôts à Gaillac et je suis concerné ! »

Pierre TRANIER : « Moi aussi je paye mes impôts à Gaillac. Je tiens à vous le signaler quand même. Ce n'est pas vous qui me les avez payés que je sache ! Nous avons désendetté la commune quand nous sommes arrivés, parce qu'elle était très endettée. Contrairement à ce que vous dites, en 2014 et 2015, les banquiers ont fait les difficiles pour nous prêter de l'argent. On nous a dit : « vous êtes dans le rouge ». Ensuite, nous avons pu investir 6 260 000€ en 2018, empruntés sans pour autant endetter la commune d'une manière considérable. Et c'est grâce à ce désendettement que nous avons pu faire cet investissement. Donc je ne vous laisse pas dire que nous n'avons pas investi. La commune a encore beaucoup à faire, je veux bien le croire, et notamment pour certains bâtiments qui sont dans un état relativement vétuste, mais dont la vétusté ne date pas d'hier, ni d'aujourd'hui. Ces bâtiments, ce n'est pas vous qui vous en êtes occupés. »

Jean-Marc AGUERRE : « il faut préciser qu'en 2018, il y a l'achat d'Alphacan »

Pierre TRANIER : « et ce n'est pas un investissement ? »

Jean-Marc AGUERRE : « Acheter quelque chose que personne ne veut n'est pas un investissement ! »

Pierre TRANIER : « tout le monde l'a voté, à l'unanimité du conseil municipal ! »

Jean-Marc AGUERRE : « Aujourd'hui cela nous coûte plus de 100 000 € par an. »

Pierre TRANIER : « Vous êtes de mauvaise foi ! Après tout c'est votre gestion, c'est votre point de vue, ce n'est pas le nôtre. Même si les taux d'intérêt ne sont pas élevés, il n'en demeure pas moins monsieur Aguerre qu'il faut rembourser le capital. »

Jean-Marc AGUERRE : « je me permets d'intervenir pour éclairer ceux qui nous écoutent. A Lavaur, la dette par habitant est de 1700 €. Monsieur Carayon ne s'est jamais plaint du fait que les banques lui auraient refusé des prêts. Quand vous êtes arrivés à la mairie de Gaillac, la dette s'établissait à 1000 € par habitant. Aucune banque ne nous a refusé de prêt. Vous nous racontez des fariboles ! »

Thomas DOMENECH : « je suis assez d'accord avec Jean-Marc Aguerre. Notre territoire se développe, la population croît, et les besoins d'investissements augmentent mécaniquement. Il est vrai que le taux d'endettement de Gaillac est un peu plus bas que la moyenne nationale ; je ne sais pas s'il est trop bas, mais en tout cas, son poids ne s'apprécie pas seulement au plan budgétaire ; il s'apprécie parallèlement à une capacité d'autofinancement, et c'est là qu'est le problème de Gaillac. Nous nous situons 10, 20, 30% en dessous des villes de la même strate. Des villes comme Lavaur ou Mazamet, qui a priori sont plus endettées, dégagent plus de capacité d'auto-investissement. En matière d'achats et de charges externes, Gaillac dépense beaucoup : 373, contre une moyenne de 272 pour les villes de même strate. Ce qui pénalise les communes en général, c'est la légende urbaine des charges de personnels. Or, on ne peut pas dire que l'endettement par habitant plombe la commune de Gaillac. On ne peut pas dire que les charges de personnels nous mettent en difficulté. Donc il y a un problème. Et le problème, c'est la capacité productive de la mairie. C'est la question des services techniques que nous avons fortement défendus pendant la campagne électorale, puisque nous en faisons un point névralgique. Parce qu'investir, c'est bien, s'endetter, c'est bien, mais produire soi-même pas cher c'est mieux. Donc nous encourageons effectivement le développement des services de voirie. Par contre, le débat que vous avez eu sur la dette, les gens n'y comprennent rien si on ne leur explique pas qu'à un moment donné, que cela soit pour une banque ou pour le trésor public, la ligne rouge c'est la capacité d'autofinancement. Or à Gaillac, elle est toujours

faible, et pourtant nous sommes en période de covid, avec moins d'investissements, moins de dépenses, puisque tout fonctionne au ralenti. Donc il est vrai que les budgets ont tendance à se renforcer un peu. Mais par contre, si nous ne sortons pas de la logique budgétaire développée à Gaillac, par exemple externalisation privée pour les cantines, nous n'arrangerons pas nos finances locales. Parce qu'il y a une limite, donnée par le fisc : c'est ce qu'on appelle le taux de pression fiscale. C'est la capacité qu'aurait la commune à augmenter ses impôts pour que cela reste tenable pour la population. Il est très clair que la pression fiscale s'appréhende d'une façon différente selon les personnes, parce que pour tout un tas de gens, 50, 100 ou 200 € ça compte beaucoup.
Ce qu'il faut surtout regarder, c'est la capacité d'autofinancement : elle est à 1,4 million à peu près si je regarde bien ; elle est toujours quand même nettement inférieure aux villes de même strate. Et cela fait des années, depuis bien avant 2014 que ce problème existe et qu'il n'a toujours pas été réglé. Peu de choses ont évolué dans la mécanique interne du budget à Gaillac. »

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2020, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2020 – Budget Principal, s'établit comme suit :

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 7

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Lotissement, pour l'année 2020 comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement
Recettes : 50 00,00 €
Dépenses : 131 314,70 €
Soit un déficit de : 81 314,70 €

Investissement
Recettes : 47 855,77 €
Dépenses : 13 902,27 €
Soit un excédent de : 33 953,50 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2020, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2020 – Budget Lotissement, s'établit comme suit :

POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget location locaux pour l'année 2020 comme suit :

BUDGET LOCATION LOCAUX

Fonctionnement
Recettes : 626 789,39 €
Dépenses : 433 121,07 €
Soit un excédent de : 193 668,32 €

Investissement
Recettes : 372 686,26 €
Dépenses : 1 839 565,61 €
Soit un déficit de : 1 466 879,35 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2020, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2020 – Budget Location Locaux, s'établit comme suit :

POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

2) Vote des Comptes de Gestion 2020

Document présenté en séance :
- Budget principal
- Budget annexe lotissement
- Budget annexe location de locaux

Madame le maire donne lecture du Compte de gestion 2020 – budget principal.

Les écritures du Compte administratif et celles du Compte de gestion sont en conformité.

Le vote du Compte de gestion 2020 – Budget principal, s'établit comme suit :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Madame le maire donne lecture du Compte de gestion 2020 – budget lotissement.

Les écritures du Compte administratif et celles du Compte de gestion sont en conformité.

Le vote du Compte de gestion 2020 – Budget lotissement, s'établit comme suit :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Jean-Marc AGUERRE : « nous voudrions expliquer notre vote s'il vous plaît, pour ne pas paraître incohérents.
Sur le compte de gestion, nous considérons que les comptes ont été tenus avec régularité et donc il y a quitus pour le maire et les services. Par contre, pour le compte administratif, nous allons nous abstenir, considérant qu'il n'y a pas eu assez d'investissements. »

Madame le maire donne lecture du Compte de gestion 2020 – budget location locaux.

Les écritures du Compte administratif et celles du Compte de gestion sont en conformité.

Le vote du Compte de gestion 2020 – Budget location locaux, s'établit comme suit :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3) Affectation des résultats 2020 – budget principal

Rapporteur : Pierre TRANIER

VOTE : 5 ABSTENTIONS

4) Affectation des résultats 2020 - Budget Lotissement

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2020 du Budget Lotissement

Section d'investissement

Résultat reporté	26 719,09
Résultat de l'exercice	7 234,41
Résultat cumulé	33 953,50

Section de fonctionnement

Résultat reporté	-110 047,04
Résultat de l'exercice	28 732,34
Résultat cumulé	-81 314,70

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté :	33 953,50
Compte 001 (Recettes invest BP 2021)	
Déficit de fonctionnement reporté	81 314,70
Compte 002 (Dépenses fonct. BP 2021)	

VOTE : UNE ABSTENTION

5) Affectation des résultats 2020 - Budget Location locaux

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2020 du Budget Location Locaux

Section d'investissement

Résultat reporté	-1 388 626,66
Résultat de l'exercice	-78 252,69
Résultat cumulé	-1 466 879,35
Restes à réaliser (dépenses)	14 360,10
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Besoin de financement	1 481 239,45

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	193 668,32

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	1 466 879,35
Compte 001 (Dépenses invest BP 2021)	
Couverture du besoin de financement	193 668,32
Compte 1068 (Recettes invest BP 2021)	

Jean-Marc AGUERRE : « Question technique. Aujourd'hui Alphacan se trouve dans le budget général ; est-ce que l'on pourrait l'intégrer dans le budget location de locaux ? On verrait au moins la balance entre les dépenses et les recettes. »

Martine SOUQUET : « il n'était pas prévu pour être loué initialement. »

Jean-Marc AGUERRE : « Mais aujourd'hui vous le louez pour des lanternes chinoises. »

Martine SOUQUET : « Oui, mais c'est temporaire. »

Jean-Marc AGUERRE : « cela peut durer le temporaire. »

Patrice DRILHOLE (DGS) : « à terme, Alphacan pourrait faire l'objet d'un budget annexe spécifique. »

Dominique BOYER : « Il me semble quand même qu'à l'époque on nous avait présenté le dossier d'Alphacan en évoquant des locations et des locataires en pagaille. Nous avions voté pour ça. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je ne connais pas le contrat puisque je n'étais pas là, mais je crois que la RAGT loue et verse un loyer. Quelque part, comme c'est un actif qui rapporte peu d'argent, nous devrions le placer dans le budget annexe, par cohérence. »

Thomas DOMENECH : « cela serait une bonne chose d'avoir un budget spécifique pour Alphacan. Parce qu'effectivement des ressources peuvent venir des locations. Les toits d'Alphacan nous permettraient aussi de produire de l'électricité photovoltaïque. C'est bien de l'avoir acheté, mais il faut quand même un projet clairement défini, global et général ; il va falloir commencer à réfléchir sur ce que l'on fait, comment on l'assainit et comment on l'utilise. Cela pourrait générer des ressources financières de formes juridiques différentes, et donc un budget annexe concernant un projet qui serait enfin défini et débattu serait pertinent. La question d'une intervention de l'Agglomération doit aussi être abordée rapidement pour minimiser les coûts. »

VOTE : UNE ABSTENTION

6) Débat d'Orientation Budgétaire : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Martine SOUQUET

Document figurant en annexe

Gabriel CARRAMUSA : « Excusez-moi madame Souquet, vous dites "on nous impose", mais il y avait une réunion du conseil d'Agglomération la semaine dernière et je n'ai pas entendu Gaillac s'opposer à la fiscalisation des écoles. C'est bien le sujet d'aujourd'hui. D'ailleurs je vous demanderai quelques éclaircissements puisque le positionnement de la ville de Gaillac à la communauté d'Agglomération n'est pas du tout clair pour moi. Le vote à bulletin secret, la ligne de monsieur Tranier, tout cela nécessiterait des précisions. »

Martine SOUQUET : « effectivement, j'étais contre cette augmentation, car comme je viens de le dire, nous perdons plus de 40% de notre produit fiscal tandis que nos attributions de compensation (AC) seront fixes, ce qui entraînera une perte de recettes. J'étais favorables à un vote à bulletin secret, non pas pour cacher mes opinions,

mais pour que chacun puisse s'exprimer en son âme et conscience, sans pression, car je sais que certains élus à l'Agglomération ont subi des pressions. Je précise que ce vote à bulletin secret est tout à fait démocratique puisqu'il est prévu par le CGCT dès lors qu'un tiers des membres présents en ont approuvé le principe. D'autre part, je suis peut-être première vice-présidente de l'Agglomération, mais je n'ai pas le pouvoir de décision du président. Monsieur Tranier, tout en s'appuyant sur les conclusions du cabinet de conseil KPMG, a mis en application les décisions prises par le Président de l'Agglomération. »

Pierre TRANIER : « Je voudrais quand même répondre à monsieur Carramusa. 95 élus communautaires ont voté de manière secrète. Vous-même vous l'avez demandé et personne ne sait ce que vous avez voté. »

Gabriel CARRAMUSA : « Vous ne vous êtes pas levé pour demander le vote à bulletin secret. »

Pierre TRANIER : « mais pour autant vous ne savez pas ce que personnellement j'ai voté. »

Gabriel CARRAMUSA : « Mais moi je peux vous dire que j'ai voté non. J'ai soutenu le vote à bulletin secret justement parce que j'ai entendu l'argument que vient de donner madame Souquet et que j'ai soutenu cette démarche. J'ai voté contre ! Dites-moi ce que vous avez voté ! »

Pierre TRANIER : « Non, je n'ai pas à vous le dire, c'est un vote à bulletin secret ! Est-ce que vous oseriez remettre en cause, vous le démocrate, le résultat du vote ? »

Gabriel CARRAMUSA : « Absolument pas. Je demande juste un éclaircissement puisque, visiblement, tous les élus de Gaillac n'étaient pas sur la même position. C'est tout. »

Martine SOUQUET : « Je voulais juste préciser que si je n'ai rien dit le jour du vote, je m'étais exprimée maintes fois en réunion, notamment en conférence des maires, où j'ai clairement annoncé mon opposition à cette augmentation de fiscalité. Le président nous avait demandé notre avis et j'ai voté contre. »

Dominique BOYER : « Quand on connaît l'ambiance qu'il y a à l'Agglomération, on ne peut pas reprocher à un élu de demander le vote à bulletin secret, parce qu'on sait très bien qu'il y a énormément de pressions, pas forcément sur les délégués, mais sur les communes qu'ils représentent. Donc, c'est toujours compliqué de faire le choix de demander le scrutin secret en sachant que certains se cacheront derrière ; mais quoi qu'il en soit, pour une démocratie vraiment libérée de toute pression, nous étions entre guillemets « obligés » de demander le bulletin secret. »

Jean BATAILLOU : « Je voulais juste préciser à propos de la conférence des maires que lorsque nous ne sommes pas dans le groupe majoritaire, nous ne sommes pas invités. »

Jean-Marc AGUERRE : « Moi je pose la question aujourd'hui de la gouvernance de l'Agglomération. Quand vous avez un président qui apparemment est un dictateur, et que des vice-présidents ne votent pas dans le sens du président, c'est un petit peu la pagaille. Un conseil municipal qui fonctionnerait de la sorte, ce serait un peu dramatique. »

Martine SOUQUET : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai quand même pas affirmé que le président était un dictateur. »

Jean-Marc AGUERRE : « Non, vous ne l'avez pas dit et je prononce ce mot avec des guillemets. Mais vous êtes première vice-présidente, monsieur Tranier est le 4e, madame Lherm, binôme du président au Département a voté contre… Aujourd'hui, s'il y a un problème de gouvernance à l'Agglomération, il faut soit démissionner soit prendre le pouvoir madame le Maire. Il ne faut pas rester comme ça ! Qu'allez-vous faire la prochaine fois pour le budget ? Vous allez le voter avec ces taux-là ? Non, puisque vous êtes contre. Il faut assumer. Être politique, c'est assumer. Qu'en pensez-vous ? »

Thomas DOMENECH : « Vous avez fini d'évoquer la fiscalité, donc c'est le moment d'en parler peut-être. Je ne vois pas comment l'élu d'une assemblée peut voter à bulletin secret, il va falloir m'expliquer. Vous parlez des pressions, mais il me semble que nous sommes élus par des gens. Donc si les élus se prononcent à bulletin secret, les électeurs votent pour qui ? Moi je veux bien comprendre tout ce qui a été dit sur le scrutin secret ; à la limite, on peut le concevoir lorsqu'il s'agit de désigner des individus. Mais par pour une décision aussi capitale. Certes c'est prévu par la loi, mais c'est justement un problème. »

Martine SOUQUET : « Mais non ce n'est pas un problème ! »

Thomas DOMENECH : « On ne peut pas être élu et se prononcer en secret sur une augmentation d'impôt ! Enfin, nous avons des électeurs quand même. Même si réglementairement c'est prévu, ça me paraît grave. Quand on fait un choix politique, on l'explique aux électeurs, sinon les gens votent comment ? Parce que là, tout le monde va dire : « moi j'ai voté ci, moi j'ai voté ça », mais personne ne peut plus rien vérifier.

Mais l'on s'écarte du vrai sujet, qui est celui d'une hausse de la part taxe foncière décidée par l'Agglomération, sous prétexte que la compétence scolaire lui coûte cher. Tel était le sujet de la conférence de maires, que j'ai eu la chance de pouvoir un peu regarder. Ce que j'ai vu surtout, c'est que personne ne comprenait rien à ce que disait le président. Parce que quand même, sur la compétence scolaire, il n'y a pas eu beaucoup d'alertes. En janvier, quand est voté le budget, personne ne dit rien, il n'y a aucun souci. Tous les votes ont quasiment lieu à l'unanimité sur la question des écoles. Et deux mois après, scandale, communiqué de presse du maire de Graulhet, article de La Dépêche, nous avons un problème sur le financement de l'école, il faut lever l'impôt. C'est vrai que pour le moment, les compensations se font sur la compétence scolaire, périscolaire, extrascolaire, entre l'Agglomération et la commune. Ce que décide finalement l'Agglomération, c'est de lever directement ces fonds. Donc les compensations s'inversent et nous allons perdre de l'argent. Par contre, il va falloir expliquer aux gens pourquoi les budgets qui suffisaient aux écoles lorsqu'ils étaient communalisés ne suffisent plus à l'Agglomération. L'autre problème, c'est d'arriver à la situation aberrante en démocratie où une commune s'engage à voter des palliatifs pour compenser la hausse de l'Agglomération. Je suis d'accord avec monsieur Aguerre : il y a un combat politique à mener quand même. 46 voix contre 41, il y a 5 voix d'écart. L'Agglomération a peut-être un problème de gestion ? Est-il vrai que c'est bien la compétence scolaire qui a plombé les comptes ? Aujourd'hui, nous n'avons pas forcément les moyens de le vérifier. Pourquoi ces problèmes n'existaient-ils pas quand les écoles étaient communalisées ? Pourquoi faut-il augmenter de façon drastique la part de la taxe foncière sur l'Agglomération ? Les Gaillacois vont être mis à contribution à hauteur de 60 € par foyer en moyenne d'après ce que j'ai pu lire ; pour certains ça sera un peu plus, pour d'autres un peu moins. Mais en pleine crise sanitaire, il faut d'abord que l'on interroge la gestion de l'Agglomération. Je rappelle que la compétence scolaire n'est pas une compétence obligatoire ! Elle pouvait très bien rester à la commune ! »

Martine SOUQUET : « Je suis d'accord avec vous monsieur Domenech, ce n'est pas toujours le cas mais là je suis d'accord avec vous. »

Thomas DOMENECH : « Vous êtes d'accord avec moi, mais lorsque nous avons voté le transfert de compétences il y a deux ans, j'ai été le seul à voter contre, le seul ! Personne autour de cette table n'a voté contre. J'excuse les absents, ils n'ont pas à se justifier. Mais pour les groupes politiques présents, il semblait évident qu'il fallait transférer la compétence scolaire. Nous avions mis en garde sur la gestion de l'Agglomération, sur le fait qu'il s'agit d'une technostructure, que cela finit toujours par coûter cher, et c'est ce que découvrent les Gaillacois. Où est le bénéfice de l'Agglomération ? On ne le voit pas. Tout le monde s'est bien entendu pour désigner les vice-présidents, entre la gauche, la droite, le centre. Maintenant, il nous faut trouver une solution qui protège les gens, il nous faut de la transparence, éviter en pleine crise du covid d'accentuer la pression sur les ménages ! Ce qui n'est pas dit non plus, c'est qu'au même moment, l'Etat a divisé par 2 les bases locatives des entreprises. Donc il y a aussi un manque à gagner pour l'Agglomération sur ce sujet-là, qu'il va bien falloir compenser. Aujourd'hui, il est hors de question que nous cautionnions ce type de procédé qui ne s'appuie sur aucune indication financière claire. Où est le problème avec la compétence scolaire ? Est-ce qu'il y a un défaut de gestion ? Où est le problème puisqu'il ne se posait pas avant ? »

Martine SOUQUET : « en 2017, quand la compétence scolaire est partie à l'Agglomération, les AC de certaines communes avaient été calculées sur la base de 2016 ; or, beaucoup de petites communes n'étaient pas aux normes réglementaires, notamment pour les animateurs, etc. A Gaillac, nous étions aux normes, donc nos AC étaient relativement justes. Mais pour la mise à niveau de beaucoup de communes, il a fallu au total 800 000 à 1 million d'euros. Je considère qu'il aurait fallu faire une révision des AC. Evidemment, il y a eu aussi le Rifseep, le GVT, qui ont entraîné des augmentations. A la limite que l'on fiscalise partiellement, pourquoi pas, mais pas en totalité. »

Thomas DOMENECH : « Je suis d'accord avec vous, mais les investissements à prévoir ont dû faire partie des discussions sur les transferts. Comment se fait-il que cette question-là ne soit jamais arrivée sur la table ? Donc il y a une défaillance dans la négociation. Je ne dis pas qu'elle vient la mairie de Gaillac, je ne sais pas d'où elle vient, mais il y a quand même un problème ; et ce problème-là il faut le résoudre. »

Jean BATAILLOU : « Effectivement, c'est un sujet complexe, parfois technique. Alors je partage ce qui a été dit : franchement, je n'ai rien compris au débat qui se tenait. Si l'on se positionne depuis l'extérieur, ce n'est pas clair. »

Martine SOUQUET : « Je vais juste vous dire quelque chose. J'ai reçu un courrier aujourd'hui même d'un administré de Gaillac, qui m'a dit : " l'augmentation de la fiscalité de l'Agglomération qui passe de 2,73 à 25,60, représente pour moi une augmentation de 855 €". La pauvre dame n'avait rien compris effectivement. Je le lui ai expliqué. »

Jean BATAILLOU : « les projets communaux se porteront bien si l'Agglomération se porte bien. Et nous avons un problème avec l'Agglomération aujourd'hui. Il me parait important de rappeler le contexte dans lequel nous travaillons. Les réformes communales, intercommunales, se font au pas de course ; fusions d'intercommunalités, transferts de compétences, voirie, scolaire, eau, assainissement. Mais tout le monde sait in fine que pour assumer les compétences, si elles ne sont pas accompagnées de financement, 2 options s'offrent à nous : soit nous transférons la compétence avec le budget ; soit nous fiscalisons la compétence. Afin que les Gaillacois et nos amis des communes voisines comprennent un peu ce qui se passe, j'ai réalisé à titre personnel une étude

fiscale sur l'ensemble des communes de l'Agglomération. J'ai donc téléchargé toutes leurs fiches fiscales, j'ai analysé tout ça et créé un simulateur pour que chaque citoyen, en entrant sa base fiscale, puisse évaluer l'impact de son augmentation. Parce qu'il y aura des impacts, forts, peut-être pas à Gaillac, mais ailleurs. Ces éléments sont forcément liés à l'évolution du taux de la taxe foncière bâti et non bâti sur notre commune. Donc, avant d'aller plus loin dans mon propos, je voudrais être clair avec les Gaillacois. La fiscalisation peut être un bon outil. Mais pour le mettre en œuvre, il faut que les conditions soient réunies. Premièrement, la méthode. Il aurait été préférable de consulter les conseils municipaux au préalable. C'est le minimum quand on est en démocratie. Pourquoi en matière d'urbanisme, alors que nous n'avons pas la compétence, demande-t-on l'avis du conseil municipal chaque fois que l'on modifie une parcelle, alors que dans le cas présent, nous sommes placés devant le fait accompli pour une augmentation du taux de 23%. C'est scandaleux ! Dans le budget général, les comptes administratifs montrent que nous ne sommes pas en négatif, donc il n'y a pas un réel déficit, c'est une transcription comptable. Je rejoins ce qui a été dit dans l'introduction du DOB, et ce qu'a dit Thomas Domenech aussi tout à l'heure, ce n'est pas le bon moment, nous sommes en pleine crise sanitaire, économique et sociale. Honnêtement, ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts à la hussarde. L'augmentation globale de la taxe foncière sur Gaillac serait environ de 2%, selon ce que vous nous avez présenté. Les communes de l'Agglomération auront mécaniquement des hausses allant de 1 à 18%. Vous comprendrez quand vous lirez l'étude que j'ai réalisée, puisqu'elle est gratuite en open data, elle ne coûte pas 50 000€. Ces hausses ne concernent pas Gaillac, vous me direz ; oui, mais la fiscalisation, dans les conditions qui ont été mises en œuvre, si. Parce qu'il faut savoir que chaque fois qu'il y aura une augmentation de taux à l'Agglomération, cela se fera dans des conditions qui ne favorisent pas un projet communautaire partagé solidaire et équitable. En effet, la pression fiscale sur les Gaillacois limitera de fait les ambitions communales. Vous l'avez souligné tout à l'heure madame le Maire. Mais il faut l'illustrer. En effet, comment voulez-vous bâtir un projet commun et cohérent, lorsque par exemple, si nous avons une taxe foncière bâti de 10%, que nous appliquons cette taxe sur une maison de 100 m2, votre taxe, avec une assiette de 2000 € à Gaillac, vous coûtera 200€. La même maison dans une commune plus rurale de l'Agglomération, avec moins d'habitants, vous coûtera 100€. C'est-à-dire que nous avons sur l'Agglomération une tarification fiscale, des assiettes fiscales sur le même produit qui vont du simple au double. Quand un citoyen achète un service à l'Agglomération, il y en a un qui le paye 200 et l'autre 100. On ne peut pas construire de l'intercommunalité de cette façon, il faut de la solidarité. »

Martine SOUQUET : « Cela s'est toujours passé comme ça. »

Jean BATAILLOU : « Oui, parce que nous n'avons pas révisé les bases fiscales ; c'est le travail qu'il faut faire avant de fiscaliser. Sinon, cela ne marche pas. On ne peut pas fiscaliser de manière décente une Agglomération tant que ce travail n'est pas fait, et dans ce cas nous continuons de fonctionner avec des attributions de compensation. Parce que cela veut dire que si Gaillac doit donner 1000€, nous augmenterons peut-être notre taux de 5%, alors que dans la commune voisine ce taux sera de 10 %. Donc la fiscalisation peut-être un bon outil, si l'on a établi au préalable un pacte de confiance et revu les bases fiscales pour qu'il y ait une égalité de traitement du citoyen devant l'impôt. Cela devrait être le principe d'une construction intercommunale, dispositif qui vient de naître en comparaison des communes qui datent de Napoléon et du régime fiscal des années 70. Notre assiette fiscale est calculée sur des tarifications en francs basées sur la loi de 1970. Elle est révisée chaque année mais les valeurs locatives de l'époque ne sont pas celles d'aujourd'hui. Donc, je m'adresse à mesdames et messieurs les députés de l'Assemblée : faites le travail avant de nous imposer des transferts de compétences et des fusions d'intercommunalités. Tant que ce pacte de confiance n'est pas scellé, la fiscalisation qui a été proposée et portée par monsieur Tranier, vice-président aux finances, ne peut pas fonctionner. Lors de ce débat, il a été aussi question de transparence. Pour ce qui me concerne, si j'avais eu à voter, j'aurais voté contre. Des explications, j'en produirai, demain, je les rendrai public pour que tout le monde puisse les consulter et surtout que tout le monde puisse les critiquer. C'est la règle de la transparence et de la démocratie.
J'ai commencé le début du conseil municipal avec un échange très courtois avec madame Guille, qui ne savait pas où j'habitais. Bien que nous soyons souvent autour de cette table, nous pouvons donner parfois l'impression d'être un peu hors sol sur les sujets fiscaux, mais ce n'est pas le cas. Je me sens totalement investi de la mission qui m'a été confiée, même si je suis un élu de l'opposition.
Pour aller au bout de la transparence, je souhaite informer les habitants que je suis Gaillacois depuis 2004, que cela fait 21 ans que j'habite le territoire de l'Agglomération, que mes grands-parents travaillaient la vigne sur les coteaux de Sénouillac. Ma maison ne se trouve pas très loin des ateliers municipaux, un pavillon comme d'autres. Aujourd'hui, je paye 1373 € de taxe foncière. Une hausse de 2% va représenter environ 40 €, soit 400 € sur 10 ans. Je me retourne vers monsieur Tranier et je vous pose la question. Tout à l'heure, vous nous disiez payer vos impôts à Gaillac : que va représenter cette décision politique sur votre impôt foncier ? Il faut que tout le monde sache que quand on discute autour de la table, tout le monde est concerné. »

Pierre TRANIER : « Je paye un impôt à Gaillac, je paye même d'autres charges à Gaillac, mais je n'ai pas à vous donner le montant de mon impôt, c'est personnel. »

Jean BATAILLOU : « C'est votre choix. C'est un exemple que je proposais. Demain, les Gaillacois et les habitants d'autres communes verront les incidences fiscales de cette hausse. Nous n'avons pas parlé du foncier non bâti, mais pour certains agriculteurs, l'augmentation de la fiscalité, ça peut être l'équivalent d'un smic. Donc, quand je parlais d'augmentation d'impôts à la hussarde, ce n'était pas juste un petit coup de gueule. Pour certains, cela va coûter cher. Même si à Gaillac, nous arriverons à gérer la situation, nous aurons la pression des

autres communes parce que cet outil de fiscalisation tel qu'il a été présenté et voté n'est pas à la hauteur de nos ambitions. »

Pierre TRANIER : « vous avez l'air de vouloir remettre en cause le vote du budget de l'Agglomération. C'est là où je ne vous comprends pas. Il y a eu un vote. La majorité des élus a voté pour. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, vous épiloguez sur ce vote. »

Martine SOUQUET : « 46 voix contre 41 ».

Pierre TRANIER : « oui, mais c'est tout de même la majorité. »

Jean BATAILLOU : « Ce soir je m'exprime comme j'aurais pu le faire si un conseil municipal s'était tenu avant le vote à l'Agglomération, parce que l'assemblée délibérante de Gaillac-Graulhet nous impose une augmentation d'impôts, avec des bases fiscales qui ne sont pas identiques et équitables. Tout le monde devrait payer le même tarif pour un service de l'Agglomération. Effectivement, il y a des communes où les habitants sont moins riches, moins nombreux, nous pouvons discuter de la modulation des tarifs. C'est ce que nous faisons à l'échelle des villes urbaines avec les quartiers prioritaires. Nous pourrions le faire à l'échelle de l'Agglomération et être solidaires. Mais au départ, les bases de transparence, de solidarité et de confiance manquent pour bâtir un projet communautaire à la hauteur des ambitions de Gaillac. »

Thomas DOMENECH : « je pense que la question essentielle est celle de la compétence. Les intercommunalités ne sont quand même pas réputées pour organiser une égalité dans leur territoire. Elles n'ont pas été conçues pour ça, bien malheureusement. Par contre la compétence scolaire n'est pas une compétence obligatoire. Nous pouvons toujours demander à la récupérer. »

Martine SOUQUET : « Le problème c'est que pour re-transférer la compétence, il faut un vote à la majorité qualifiée. »

Thomas DOMENECH : « nous pouvons déjà reprendre la main sur nos cantines scolaires ; et à partir de là, décider avec les habitants du projet que l'on veut conduire : les cantines scolaires en régie, les circuits courts, etc. Nous travaillerions beaucoup plus sereinement et beaucoup plus en transparence. La cantine est un sujet de préoccupation à la Clavelle ; mais c'est normal, cet ensemble fait partie du groupe Elior, qui fait tourner la centrale d'achats, on en voit les conséquences en termes de coût et de qualité. Et ce que l'on souhaiterait développer pour limiter les coûts et améliorer le service, on ne peut plus le faire parce que cela relève de l'Agglomération. Il est temps de questionner la capacité de l'Agglomération à gérer de façon égalitaire la compétence scolaire. Et si elle n'en est pas capable, qu'elle nous la re-transfère ; mais il est hors de question que nous cautionnions des hausses d'impôts décidées visiblement par une minorité et dont on a du mal à identifier les causes. »

Jean BATAILLOU : « Il faut compléter le propos, parce qu'on ne peut pas nous taxer, Gaillac, comme Graulhet, de ne pas être solidaires des communes de l'Agglomération. Je rejoins ce qu'a dit monsieur Soriano tout à l'heure sur l'école de musique. Vous disiez que la moitié des adhérents venaient des alentours de Gaillac. J'irai plus loin : à Gaillac, nous payons tous les équipements pour toutes les associations et tous les clubs. On peut s'en féliciter parce que c'est une vraie richesse, mais les adhérents du rugby, du foot, du tennis et j'en passe, ne sont pas de Gaillac pour la moitié d'entre eux. Donc ce n'est pas juste une histoire de 46 voix contre 41 : il faut que tout le monde connaisse l'ampleur des efforts que réalisent les communes urbaines. Tout doit être mis sur la table pour fonder un pacte de solidarité qui soit cohérent. Il peut effectivement y avoir des rétrocessions de compétences. Je n'y suis pas favorable par idéologie politique, et ce qui se passe sur la compétence scolaire est en grande partie la conséquence d'une mise aux normes. »

Thomas DOMENECH : « Ça, c'est ce qu'on nous dit. »

Martine SOUQUET : « On peut regarder les chiffres monsieur Domenech et vous le verrez vite. »

Jean BATAILLOU : « Je crois à l'intelligence collective et je pense que tout le monde peut être tiré vers le haut. »

Thomas DOMENECH : « Sauf que les intercommunalités ont été faites pour mettre tout le monde en concurrence. »

Jean BATAILLOU : « Les communes sont déjà en concurrence les unes avec les autres et cette lutte est inégale. Donc l'intercommunalité apporte un esprit de solidarité, par contre les outils de financement sont inappropriés. »

Alain SORIANO : « Je suis très heureux de cette discussion parce que cela fait longtemps que je dénonce les effets pervers de la loi Notre qui nous conduit à la discussion de ce soir. Depuis Paris, on a créé des intercommunalités pour atteindre des seuils de population. On n'a pas regardé si ces groupements correspondaient à des bassins de vie vraiment complémentaires. On a nié la réalité humaine ; premier point, et ça, nous le disons depuis très longtemps.
Deuxième point, je suis élu de l'Agglomération depuis le début ; pendant toutes ces années au bureau de l'intercommunalité, je n'ai jamais entendu parler d'un déficit du scolaire et de l'extrascolaire avant la fin du mandat. Jamais au grand jamais. Ou alors qu'on me dise à quelle séance ? Que l'on me dise à quelle séance du conseil communautaire a été évoqué ce trou de 2 millions d'euros ? Est-ce que quelqu'un peut me dire à quelle séance ?
C'est ça le drame ! Et cette Agglomération, vous l'avez dit, et je suis heureux de voir que nous pouvons nous rejoindre sur certains points, elle ne fonctionne pas ! La réalité, c'est que cette Agglomération ne fonctionne pas. Il faut avoir le courage de le dire et voir comment nous pouvons, petit à petit - d'autres l'ont fait ailleurs, il suffit de regarder sur internet -, arriver à redéfinir des contours qui permettraient aux bassins de vie de cohabiter en harmonie. Je suis comme vous pour la solidarité mais pas à sens unique ! Et comme l'a très bien dit Jean Bataillou, dont l'analyse est tout à fait juste, Gaillac et d'autres villes sont en quelque sorte pressées par l'intercommunalité ; et ça, on l'a dit de l'autre côté de la salle, pour une compétence facultative. Qu'on arrive à 2 million et demi de déficit sans l'avoir dit en cours de mandat pour une compétence facultative, je trouve cela scandaleux ! »

Thomas DOMENECH : « Et sans jamais expliquer comment on y arrive ! C'est bien la question que je pose. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je souhaiterais aussi participer au débat, parce que c'est très intéressant. Je rejoins monsieur Soriano sur les effets néfastes de la loi Notre. Aujourd'hui, c'est le scolaire, demain cela pourrait être d'autres thèmes. Je rejoins complètement Thomas Domenech : tout ce qui est facultatif, qui n'est pas réellement imposé par la loi Notre, pourquoi ne pas le récupérer ?
Madame Souquet, je vous entendais tout à l'heure dire que vous étiez plutôt favorable à cette idée. J'ai regardé un petit peu la procédure nécessaire pour récupérer la compétence scolaire : il faut une délibération en premier lieu au sein du conseil municipal, qui soit portée ensuite en conseil d'Agglomération. Je pense que si Gaillac veut reprendre son destin en main pour ce qui concerne les écoles, ou les cantines scolaires, délibérons ou débattons sur le retour de la compétence scolaire. Alors certes, ce sera l'Agglomération qui nous déléguera son pouvoir, mais au moins nous pourrons rester maître de certaines de nos décisions. »

Jean-Marc AGUERRE : « c'est très politique, vous êtes la maire de la principale commune de l'Agglomération. Normalement, le maire ou la maire d'une telle commune est le président ou la présidente de l'intercommunalité. Nous avons un problème de gouvernance à l'Agglomération, qui est aujourd'hui obsolète. Il faut prendre ses responsabilité madame le Maire. On ne peut pas rester dedans tout en ayant le discours de dehors ; c'est ou l'un ou l'autre, il faut assumer. »

Dominique BOYER : « En plus il n'a jamais été question du citoyen dans le débat à l'Agglomération. On a quand même des gens qui finiront par ne plus pouvoir payer d'impôt. On va boucher un trou, puis dans deux ans on va nous parler d'un autre déficit ailleurs. Nous n'allons faire que ça. Je pense que les élus envoient un mauvais message aux citoyens en leur disant : dès qu'il y a un trou, on augmente l'impôt. »

Gabriel CARRAMUSA : « Oui, parce que, si j'ai bien compris, il est envisagé de déplacer vers l'Agglomération d'autres fiscalités ; on parlait de la voirie notamment. Cela veut dire que si la commune ne collecte plus ses propres impôts, elle ne sera plus maîtresse de ce qu'elle peut faire en termes d'investissement. C'est mon point de vue. »

Francis RUFFEL : « Je crois que vous l'avez vu, il y a eu des débats très animés lors des conférences des maires et lors de réunions thématiques là-dessus. Ensuite il y a eu ce vote à bulletin secret qui a permis de voir qu'il y avait quand même 41 voix contre. Donc, si nous déplorons cette situation, nous sommes visiblement nombreux à la déplorer. »

Gabriel CARRAMUSA : « Oui, mais il y a aussi des conseillers communautaires qui ont voté pour, notamment ceux des petites communes, qui ne pourraient pas faire face à leurs dépenses de fonctionnement sans l'intercommunalité ; nous sommes dans un conflit entre petites et grosses communes. »

Francis RUFFEL : « Je vous rappelle qu'il y a 61 communes, avec une majorité de petites communes. Et malgré tout, le résultat du vote est assez serré. »

Thomas DOMENECH : « sur la voirie j'ai une chose à dire. La question du transfert a déjà commencé puisque la Ville prend part à un groupement de commandes assuré par l'Agglomération. »

Martine SOUQUET : « non, nous n'avons pas adhéré. »

Thomas DOMENECH : « mais la dynamique est en marche. Sur le vote relatif au groupement de commandes du 10 janvier, il n'y a eu aucune voix contre. Non, ce n'est pas sur la voirie, excusez-moi. Cela n'a pas encore eu lieu. »

Jean-Marc AGUERRE : « La question habituelle du mécréant : qu'est-ce que vous appelez rénovation de l'intérieur de l'église pour 3 millions d'euros ? Aujourd'hui, nous avons dépensé 2,3 millions, cela fait 170€ par habitant. En quoi consiste la rénovation de l'intérieur monsieur Soriano ? »

Alain SORIANO : « retranchez quand même les subventions, ne donnez pas les chiffres bruts. »

Jean-Marc AGUERRE : « L'argent, c'est l'argent, qu'il soit local ou national. Je consomme, je paye l'impôt sur le revenu, je paye pleins impôts qui reviennent à l'abbaye ! »

Alain SORIANO : « non, ne noyez pas le poisson ! On sait ce que paye le Gaillacois pour le patrimoine ! »

Martine SOUQUET : « Vous ne voulez plus que l'on fasse de l'investissement maintenant ! Vous avez changé d'avis depuis tout à l'heure ! »

Jean-Marc AGUERRE : « Oui mais à ce niveau-là quand même, pour décorer le parking Saint-Michel, c'est beaucoup ! »

Alain SORIANO : « je pensais que vous aimiez le patrimoine, mais vous montrez simplement que vous êtes anticlérical, c'est dommage. Je me suis vraiment trompé. »

Jean-Marc AGUERRE : « vous vous trompez de débat. Comme pour la discussion sur la compétence scolaire, l'intérieur des églises est une dépense facultative. Ce n'est pas une dépense obligatoire. »

Martine SOUQUET : « C'est un choix monsieur, le même que beaucoup d'autres villes ! »

Alain SORIANO : « quand les touristes viennent à Gaillac, ils ne restent pas à l'extérieur de l'édifice, ils veulent voir l'intérieur. Et le tourisme c'est de l'économie pour la ville, vous le savez très bien. »

Jean-Marc AGUERRE : « J'ai posé une question, vous ne me répondez pas : qu'est-ce que l'intérieur exactement ? Le chauffage, les fresques, les objets rituels ? Qu'est-ce que c'est ? »

Martine SOUQUET : « C'est un peu tout, c'est l'électricité, les peintures, les fresques. »

Alain SORIANO : « le maître d'œuvre va être choisi. Je vous inviterai aux réunions, vous verrez tout ce qu'il y a à l'intérieur. »

Gabriel CARRAMUSA : « C'est vrai que l'on peut quand même avoir ce débat-là monsieur Soriano, concernant le montant de l'investissement. En faisant un calcul rapide sur les 5 prochaines années, les travaux programmés représentent encore 10% du total des investissements réalisés sur la période. »

Alain SORIANO : « 70% de 3 millions, faites la différence. Il y aura 30% à notre charge. Ne cachez pas la vérité parce que les gens finiront par vous croire ! »

Martine SOUQUET : « Quoi qu'il en soit, les églises font partie du patrimoine de nos villes. Vous me parliez de Lavaur tout à l'heure, aller voir l'église. Je suis allée à Paris dernièrement, l'église Saint-Sulpice a été entièrement rénovée. Cela fait partie de notre patrimoine. »

Jean-Marc AGUERRE : « Non madame le Maire, on peut en parler, on est en République, et je suis désolé, vous faites le choix, effectivement, de prendre l'argent public pour plaire à une communauté influente, c'est tout ! »

Gabriel CARRAMUSA : « Une question par rapport au parvis de l'Hôtel de Ville. Dans une délibération du 13 octobre, le coût estimé pour le parvis et le réaménagement de l'accueil était de 750 000€. Lorsque l'on regarde les travaux prévisionnels concernant ce chantier-là, on arrive à 2 400 000€. Donc je ne m'explique pas cette différence. Est-ce que vous pourriez nous éclairer ? »

Martine SOUQUET : « cela n'incluait pas la place d'Hautpoul. »

Jean-Marc AGUERRE : « par rapport à ces demandes faites le 13 octobre effectivement, où en est-on ? Y-a-t-il eu des retours de l'Etat ? Parce qu'il y en avait quand même pour 8 millions d'euros. Est-ce qu'aujourd'hui les dossiers avancent favorablement ? Est-ce que nous devrons prendre en charge la partie manquante non couverte par la subvention ? »

Martine SOUQUET : « nous verrons individuellement pour chaque projet lors des études. Pour l'instant, nous avons demandé un maximum de DSIL : nous en avons déjà obtenu pour la piscine et pour l'accessibilité. Pour l'instant je me concentre sur la mise en sécurité, les toitures, l'accessibilité. »

Jean-Marc AGUERRE : « je ne vois pas la tour Palmata qui mériterait peut-être davantage d'argent. Un peu moins peut-être dans l'église et un peu plus dans la tour Palmata, qui est laïque. »

Martine SOUQUET : « nous avons commencé la restauration de l'église, nous la terminons, arrêtez avec vos commentaires. La tour Palmata sera faite en son temps. J'espère bien moi aussi que nous pourrons effectivement la rénover. Mais là encore cela coûtera 2 ou 3 millions d'euros. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je ne vois pas non plus la maison des séniors qui est annoncée dans votre plan de mandat. Dommage, parce que c'est un bel outil. »

Alain SORIANO : « Monsieur Aguerre, je vous propose de visiter le patrimoine gaillacois avec moi, un jour, et j'espère que vous tiendrez un nouveau langage. »

Jean-Marc AGUERRE : « nous sommes à Gaillac, pas à Versailles. »

Alain SORIANO : « Non bien sûr, mais nous sommes fiers d'être à Gaillac ! Demandez aux Gaillacois s'ils ne sont pas fiers de leur patrimoine, demandez-leur ! »

Jean-Marc AGUERRE : « Je trouve que c'est dispendieux et disproportionné. C'est une politique de dévot ! »

Martine SOUQUET : « Vous n'avez pas à nous parler comme ça ! »

Philippe ISSARD : « ne faites pas votre Audrey Pulvar, ca suffit, restez à votre place ! »

Gabriel CARRAMUSA : « j'ai d'autres remarques sur la fiscalité. Par rapport à la base prévisionnelle de taxe d'habitation 2021, il est noté 1 485 000€. Donc la commune ne conservera que la perception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Par rapport à ça, je voulais savoir s'il serait possible de jouer sur le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants. »

Martine SOUQUET : « non, nous n'avons plus le droit. Et petit à petit, cette taxe d'habitation va s'éteindre complètement fin 2022. On ne peut plus toucher aux taux, c'est interdit. »

Gabriel CARRAMUSA : « Juste par rapport au patrimoine, je pense qu'on aime tous le patrimoine. Maintenant j'en reviens aux enfants qui étaient là tout à l'heure, le conseil municipal des enfants. Tous ont évoqué la protection de la nature. Donc ce que je ne vois pas, dans ce budget prévisionnel, ce sont des actions fortes en matière de transition écologique. Vous mettez très en avant le patrimoine. »

Martine SOUQUET : « nous mettons beaucoup l'accent sur la sécurité, je vous rappelle que nous avons quand même, au niveau de l'abbaye, au niveau de l'hôtel de ville, au niveau de la piscine, des avis défavorables depuis 2009. Je veux corriger cela. Ces investissements seront plus ou moins invisibles par la population, mais il fallait les faire, et je les ferai. »

Gabriel CARRAMUSA : « Pas de souci, il faut les faire de toute manière, d'où peut-être un recours plus important à la dette. »

Martine SOUQUET : « et sur le développement durable, nous avons quand même le réseau de chaleur, le zéro phyto, l'éclairage aux LED… »

Gabriel CARRAMUSA : « mais par exemple, sur la voirie je ne vois pas un investissement fort dans les années à venir sur les déplacements doux, c'est-à-dire la multiplication de pistes ou de bandes cyclables. Je ne vois rien sur les moyens de réduire le nombre de voitures en centre-ville. Est-ce que c'est une réflexion que vous avez déjà eue ? Pourquoi ne pas investir dans des parkings périphériques de manière à avoir moins de voitures en centre-ville ? Je ne vois pas d'action forte pour multiplier les îlots de fraîcheur en ville. »

Martine SOUQUET : « les études du CAUE sur la rénovation de l'avenue Foch portent notamment sur les liaisons douces, les pistes cyclables, etc. »

Marie MONTELS : « Monsieur Carramusa, comme je le disais dans la présentation de la commission développement durable, nous réfléchissons à ces sujets-là puisque nous souhaitons établir un projet global. Les

voies vertes, les voies cyclables, feront partie des thèmes abordés, quand nous aurons analysé les résultats des consultations citoyennes. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je pense qu'à partir du moment où l'on a conscience que les choses doivent changer, on ne pas continuer sur ce rythme-là en termes de dégradation de l'environnement. Le local doit être moteur et pour qu'il soit moteur, il faut dès le début du mandat qu'il y ait un budget dédié à la planification écologique au niveau de la commune. »

Eric PILUDU : « Monsieur Carramusa, effectivement pour rejoindre ce que disait Marie Montels, toute cette réflexion autour des enjeux environnementaux est intégrée à chaque dossier. Sur l'avenue Foch, toute la réflexion sur la mobilité douce, sur la liaison du Nord de la ville vers le centre-ville, la place des piétons, des vélos, la végétalisation etc., est intégrée dès le départ dans le projet d'aménagement. Il est évident que sur un tableau de préparation budgétaire, nous ne pouvons pas entrer dans ce niveau de détail. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je ne demande pas de détails, mais un pourcentage, comme il a été prévu pour le patrimoine, auquel seront dédiés 10% des investissements sur les 5 prochaines années. J'ai quelques remarques concernant le budget participatif. Alors, madame Villeneuve je ne veux pas déformer vos paroles, mais il doit y avoir un budget dédié pour les projets citoyens, vous en aviez parlé en commission. Est-ce que vous avez avancé là-dessus ? Si nous avons une discussion en 2021 sur la part du budget qui serait consacrée au projet citoyen, cela veut dire que nous reportons la chose à 2022. J'aimerais savoir si vous avez avancé sur ce dossier-là. »

Claire VILLENEUVE : « j'en reviens à la crise sanitaire qui nous fait obligatoirement reporter pour 2022 beaucoup de projets. Les réunions de quartier n'ont pas pu avoir lieu, par exemple, et beaucoup de choses restent à définir. Mais quoi qu'il en soit, la démocratie participative est une commission qui rejoint toutes les autres commissions. La démocratie participative est présente dans tous les projets, on la retrouve par exemple dans les grands travaux, dans la voirie, elle est un peu partout et il est difficile de la résumer à un pourcentage. »

Martine SOUQUET : « dans le budget voirie / vie quotidienne, nous pourrions très bien indiquer un pourcentage dédié à la démocratie participative. Car il s'agit d'une démarche transversale bien sûr. »

Gabriel CARRAMUSA : « si c'est inclus dans les 700 000€ que vous prévoyez annuellement dans votre plan, ça va être très limité ; ce n'est plus un budget participatif. »

Martine SOUQUET : « C'est un prévisionnel comme je vous l'ai dit. »

Eric PILUDU : « tous les projets que nous proposons sont transversaux en fait. C'est pour cela que l'on ne détaille pas forcément. La vie quotidienne s'articule avec le développement durable et avec la démocratie participative. »

Jean-Marc AGUERRE : « Puisqu'on parle de voirie et de vie quotidienne, je crois qu'il faut permettre à tous les automobilistes qui entrent dans Gaillac de connaître la disponibilité des places de parking. Il faudrait digitaliser ces places et diffuser l'information sur les disponibilités dans les ronds-points, à Saint-Jean, à la caisse d'épargne, ce qui permettrait aux automobilistes d'effectuer de vrais choix stratégiques pour rouler de façon à libérer la voirie. Ce n'est pas très compliqué, il y a des produits assez simples, des zones bleues numériques, ou d'autres choix. Cela libérerait la police municipale d'un travail fastidieux ; elle est armée, c'est un peu idiot d'aller lui faire contrôler la zone bleue. Nous avons tout intérêt à très vite démarrer là-dessus ; ce n'est pas forcément cher, la place Hautpoul pourrait très bien s'y prêter. Cela permettrait de réduire la circulation, d'obtenir des informations sur le trafic et les usagers pour prendre les bonnes décisions. Nous avons des gens qui tournent en rond à la recherche de places. Les enfants l'ont dit, ils veulent moins de pollution, une meilleure qualité de l'air. Donc je crois que c'est important. »

Martine SOUQUET : « nous allons mettre au vote l'adoption de ce rapport d'orientation budgétaire. Vous avez pris acte du fait que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Vous vous abstenez monsieur Domenech ? »

Thomas DOMENECH : « oui, avec tous les sujets couverts, avec un ordre du jour aussi long, comment voulez-vous organiser un débat d'orientation budgétaire ? »

Martine SOUQUET : « vous êtes de mauvaise foi quand même ! Parce que le débat a eu lieu ! »

Thomas DOMENECH : « Je ne suis pas de mauvaise foi. C'est trop dense, on ne peut pas en débattre, il faudrait 1 heure ou 2 pour débattre d'un DOB. »

Martine SOUQUET : « Personnellement, je tenais à remercier les services financiers qui ont fait un travail énorme. »

Thomas DOMENECH : « Moi aussi, et cela aurait mérité qu'on leur offre un débat après tout ce travail ! »

VOTE : UNE ABSTENTION

7) Festival du livre 2021 – demande de subvention au Centre national du livre

Rapporteur : Alain SORIANO

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Gaillac organise chaque année, le 1er week-end d'octobre, le Festival du livre, cette année les 2 et 3 octobre 2021.

Afin de mener à bien et conforter cet événement culturel, une demande de subvention de 4 000 euros est sollicitée auprès du Centre National du Livre.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

8) Modification de la délibération du 9 février 2021 relative à la demande de subvention concernant l'entretien des toitures des bâtiments de l'abbaye Saint-Michel

Rapporteur : Alain SORIANO

Suite à l'actualisation des devis relatifs aux constats établis par rapport aux toitures des bâtiments de l'abbaye Saint-Michel, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) pour leur entretien, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 52 107 € H.T.

Subvention État (20 %) : 10 421 €

Ville de Gaillac (80 %) : 41 686 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Gabriel CARRAMUSA : « J'ai une question pour monsieur Soriano. Le montant de l'opération prévu dans la délibération précédente était de 19 58 4€. Nous re-délibérons sur une somme de 52 000 €, soit 166 % de plus ; et la part de Gaillac est multipliée par 3 et demi. »

Alain SORIANO : « Ce ne sont pas les mêmes bâtiments. Pas du tout. »

Gabriel CARRAMUSA : « nous sommes en train de délibérer sur une modification de la délibération du 9 février 2021. La modification, moins de 2 mois après, porte sur 52 107 €. »

Martine SOUQUET : « Parce que nous avons inclus les autres toitures. Au départ, il n'y avait que la toiture de devant. Et cette fois nous intégrons la totalité. C'est simplement l'actualisation des devis. »

Alice GAUTREAU : « Excusez-moi, est-ce qu'il a déjà été envisagé de recourir à des mécénats privés pour rénover des églises ? Parce que là, c'est de l'argent public. »

Martine SOUQUET : « Oui, nous avons fait des souscriptions à la fondation du patrimoine pour l'extérieur, et cela va être relancé pour l'intérieur. »

Alain SORIANO : « Je peux vous dire que la première souscription avait rapporté 70 000 €. A Lavaur lorsqu'ils ont fait leurs travaux, ils ont réussi à avoir 250 000 €. »

Alice GAUTREAU : « Mais c'est bien, c'est comme ça que cela ça devrait fonctionner ! Je suis désolée. Vous voyez quand Notre-Dame a flambé à Paris, ils ont levé plus d'un milliard d'euros en 2 jours. Donc il y a des gens qui sont prêts à payer énormément d'argent, des gens très riches, sont prêts à payer énormément d'argent pour ça. Mais utiliser de l'argent public qui pourrait aller dans nos écoles, qui pourrait aller dans la transition écologique, qui pourrait aller dans des choses qui sont intrinsèquement essentielles à notre culture et à notre bien-être, ça me paraît un petit peu fou. C'est 3,5 millions d'euros, pas des francs monsieur Soriano ! »

Alain SORIANO : « Oui oui. Pour les fondations privées, nous n'avons pas réussi à trouver le bon cheminement. Si vous en connaissez qui pourraient nous apporter de l'argent, nous sommes preneurs. »

Alice GAUTREAU : « Mais moi je n'ai pas d'amis comme ça. Je suis désolée. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

9) Saison culturelle 2020-2021 – attribution d'une aide financière exceptionnelle aux artistes dont les spectacles sont annulés

Rapporteur : Alain SORIANO

En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux spectacles vivants programmés au Balcon dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 ont été reportés à la saison prochaine.

Dans certains cas, le spectacle prévu ne pouvant être reprogrammé a dû être purement et simplement annulé.

Dans une démarche de solidarité auprès des artistes concernés, Mme le Maire propose au conseil municipal de verser à titre exceptionnel aux compagnies dont les représentations ont été annulées une aide financière correspondant à 30 % du montant du prix de cession du spectacle.

Ce soutien concernerait :

La Compagnie « La grenouille sourde »
Cession 750 euros → 30% = 225 euros

La Compagnie « Toulouse en scène »
Cession 2000 euros → 30 % = 600 euros

VOTE : à l'unanimité des membres présents

10) « Gaillac Guinguette » : Tarifs de location des espaces chalets

Rapporteur : Francis RUFFEL

Pour la 2ème édition de « Gaillac Guinguette », du 7 juillet au 29 août 2021, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de locations d'espaces tels que présentés ci-dessous (occupation du domaine public)

Durée / période de location	Dimension de la pagode	Tarif de location
1 semaine : créations et produits alimentaires	3 m x 2.40 m	50 € TTC
1 semaine : métiers de bouche, bar à vins, bar à bières	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 07 juillet au 29 août : créations et produits alimentaires (épicerie fine)	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 7 juillet au 29 août : métiers de	3 m x 2.40 m	

bouche, bar à vins, bar à bière		1 000 € TTC

Dominique BOYER : « comment cela se passe au niveau de la sélection des vendeurs : par voie de presse comme l'année dernière, ou il y aura un appel à candidature ? »

Martine SOUQUET : « Appel à candidature. Je vous rappelle que les tarifs de l'année dernière pour la semaine étaient de 780 €, au lieu de 1000, mais du 18 juillet au 30 août. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Alice GAUTREAU : « Est-ce que l'on a considéré la possibilité d'organiser un peu plus tôt cette animation ? Certaines villes ont organisé des petites guinguettes pour que les restaurateurs puissent justement continuer à vendre pendant cette période. Je pense notamment à Limoges. Est-ce que cela a été considéré pour Gaillac ? »

Martine SOUQUET : « avec la crise sanitaire c'est difficile d'avancer beaucoup »

Alice GAUTREAU : « Mais cela a été fait expressément parce que c'était la crise sanitaire. »

Martine SOUQUET : « Nous, nous souhaitions organiser le festival "Papillonner" ; il y a de grandes chances que l'on ne puisse pas le faire, la Préfecture a priori nous le refuserait. »

Francis RUFFEL : « il y a des villes, comme Perpignan, Limoges, et cetera, qui l'ont initié. Nous l'avons testé sur Gaillac mais les restaurateurs n'y tenaient pas, préférant proposer depuis chez eux des plats à emporter. Et sinon nous pouvions mettre en place des chalets sur la place de la Libération. »

IV) ***URBANISME***

1) Convention de servitude Commune / ENEDIS, lieudit Longueville

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS *(SA, Tour Enedis, 32 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex)* sollicite la Commune pour la constitution, sur les parcelles communales cadastrées section NS n°27 et NV n°2 et n°3, situées lieudit Longueville, d'une convention de servitude relative à l'établissement sur une bande de 3 m de large d'une canalisation souterraine sur une longueur de 162 m et ses accessoires.

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités de son entretien et de son exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS

Madame le maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de servitude ci-annexée.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2) Convention de servitude Commune / ENEDIS, allée des Violettes et allée des Mimosas

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS *(SA, Tour Enedis, 32 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex)* sollicite la Commune pour la constitution, sur les parcelles communales cadastrées section LX n°248 et n°258, situées allée des Violettes et n°78, située allée des Mimosas, d'une convention de servitude relative à l'établissement sur une bande de 1 m de large de deux canalisations souterraines sur une longueur de 60 m et ses accessoires.

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités de son entretien et de son exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS.

Madame le maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de servitude ci-annexée.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3) Dénomination de voie – Chemin du Cheval Blanc

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination d'un chemin communal raccordé à la route de Barat, desservant une habitation.

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural.

Madame le Maire propose de dénommer cette voie :

- Chemin du Cheval Blanc

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

4) Dénomination de voie – Chemin de Puechauzy

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination d'un chemin privé raccordé à la route de Mauriac, desservant deux habitations.

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural.

Madame le Maire propose de dénommer cette voie :

- Chemin de Puechauzy

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

5) Dénomination de voie – Chemin des Vergers

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination d'un chemin communal raccordé au chemin Toulze, desservant deux habitations.

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural.

Madame le Maire propose de dénommer cette voie :

- Chemin des Vergers

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

6) Cession d'une bande de terre sise chemin des Alouettes à la SAS ELLESSE ENTREPRISE (ou toute autre société s'y substituant)

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'assemblée que la SAS ELLESSE ENTREPRISE, représentée par M. Laurent SQUASSINA, propriétaire d'un terrain nu situé chemin des Alouettes, se porte acquéreur d'une bande de terre jouxtant sa propriété. L'acquisition de cette partie de la parcelle NK 73 appartenant à la Commune lui permettrait de créer un accès à sa parcelle qui est enclavée.

Madame le Maire propose donc de procéder à la cession de la parcelle suivante (document d'arpentage annexé) :

parcelle	Superficie en m²	désignation
NK 73p	376 environ	sols

Une consultation du service des domaines a été réalisée en date du 09/02/2021, l'avis du pôle départemental d'évaluation domanial en date du 02/03/2021 évalue la valeur vénale minimale de cette bande de terrain à 9 400 € (neuf mille quatre cent euros).

Il est proposé de céder cette bande de terre à la SAS ELLESSE ENTREPRISE, (ou toute autre société s'y substituant), sise 24 rue Jean Jaurès à Gaillac (81600), pour un montant de 9 400 € (neuf mille quatre cent euros).

Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune et de l'acquéreur par moitié.
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

1 ANNEXE

Monsieur Laurent SQUASSINA ne prend pas part au vote

Jean BATAILLOU : « J'ai une question, qui n'est pas forcément liée à la parcelle, mais sur le principe. Je ne suis pas sûr d'avoir compris. C'est une acquisition de foncier pour réaliser un accès ? »

Dominique HIRISSOU : « c'était une parcelle enclavée qui pourra être désenclavée par l'élargissement du chemin des alouettes. »

Jean BATAILLOU : « par principe, je préférerais que ce soit la commune qui aménage l'accès, de manière à ce que nous ne soyons pas ennuyés s'il y a une rétrocession. Si un aménagement est prévu pour réaliser cet accès, je préférerais, en tant qu'élu, que l'accès soit public ; quitte à faire contribuer la personne concernée par l'aménagement, pour que l'on conserve la maîtrise par la suite. »

Dominique HIRISSOU : « Mais la rue existe déjà, et sur le côté il s'agit d'une parcelle agricole. »

Thomas DOMENECH : « Je suis assez d'accord avec ce que dit Jean. La proposition est un désenclavement. C'est ce qui justifierait la rétrocession. Mais nous désenclavons avec 376 mètres carrés quand même. »

Dominique HIRISSOU : « il s'agit en fait d'une bande de terre appartenant à la commune. Nous en vendons une partie à la société en question, et nous gardons le reste pour élargir la route. »

Thomas DOMENECH : « Vous vendez 376 mètres carrés pour désenclaver ? »

Dominique HIRISSOU : « Oui, parce que c'est très long »

Thomas DOMENECH : « C'est large aussi ! »

Dominique HIRISSOU : « Non ce n'est pas large du tout. »

Thomas DOMENECH : « en plus c'est intégré à une parcelle constructible ?

Dominique HIRISSOU : « Oui, c'est une parcelle constructible. »

Thomas DOMENECH : « 376 mètres carrés à 4€ le m2 : beaucoup de Gaillacois seraient intéressés. »

Dominique HIRISSOU : « C'est le prix des domaines, soit un total de 9 400€ »

Thomas DOMENECH : « Non, c'est le prix de départ des domaines, le montant minimal. Mais rien ne nous oblige à nous y conformer. »

Dominique HIRISSOU : « C'est ce que nous faisons systématiquement, sur tous les dossiers de ce type. »

Thomas DOMENECH : « Ce n'est pas tout à fait le prix du mètre carré constructible à Gaillac ! »

Dominique HIRISSOU : « cela nous a semblé un bon compromis, parce que de toute façon la parcelle est enclavée et réaliser le chemin sur le côté en zone agricole nous aurait coûté bien plus cher. »

VOTE : 1 VOIX CONTRE, 6 ABSTENTIONS

7) **Bail emphytéotique Commune/Habitat Social PACT 81 pour la réhabilitation en 2 logements sociaux du bâtiment sis 31 avenue Rhin et Danube**

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commune est propriétaire depuis 2006 d'un immeuble à usage d'habitation situé 31 avenue Rhin et Danube, et que celui-ci est vacant depuis plusieurs années et a été dégradé par des occupations illégales successives.

La société Habitat Social PACT 81 (société anonyme en Union d'Economie Social à but non lucratif) produit et gère des logements d'insertion (accueil des familles aux revenus très modestes) en mobilisant des financements d'Etat, des EPCI, des Communes, des Conseils départemental et régional, des caisses d'Allocations Familiales, des Dépôts et Consignations, et de la Fondation Abbé Pierre.

Le projet présenté consiste en l'aménagement de 2 logements locatifs sociaux dans ce bâtiment. Le portage financier de cette opération sera assuré par Habitat Social PACT 81 qui en assurera la gestion locative pendant 35 ans, période à l'issue de laquelle l'immeuble sera rendu à la commune.

Afin de permettre la réalisation de cette opération il est proposé au conseil municipal de conclure un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de 35 ans, avec la société Habitat Social PACT 81. A charge pour cette dernière de mobiliser tous les financements qui lui permettront de réhabiliter ce bâtiment en y créant 2 logements, de les rénover selon les normes en vigueur et de les louer en tant que logement social pendant toute la durée du bail,

Cette procédure permettra à la commune de rester propriétaire du bâtiment tout en autorisant Habitat Social PACT 81 à y engager des frais et à percevoir en contrepartie des loyers jusqu'à hauteur du remboursement de son engagement financier sur une période de 35 ans.

Gabriel CARRAMUSA : « Est-ce que la commune va percevoir une partie des loyers ? »

Dominique HIRISSOU : « Pas du tout. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Jean-Marc AGUERRE : « tout à l'heure, nous parlions de gouvernance. J'ai cru comprendre qu'un permis de construire de nature sociale avait été déféré au tribunal administratif par une association. Est-ce que vous avez des informations sur ce dossier ? Le permis de construire a été accepté par monsieur Gausserand, puis retiré, puis de nouveau autorisé et actuellement, il est déféré au tribunal. Et j'ai cru comprendre qu'un adjoint municipal faisait partie du groupe qui a déféré ce permis de construire. Est-ce une fausse histoire ou pas ? Il s'agit bien de monsieur Soriano pour ne pas le nommer ? »

Martine SOUQUET : « Oui. »

Jean-Marc AGUERRE : « Et je voulais donc savoir quelle pouvait être aujourd'hui votre politique en matière de logement social, si des tensions existent également, comme sur la fiscalité ? »

Alain SORIANO : « Vous pouvez me nommer mais je vous fais remarquer que nous sommes six riverains à avoir justement porté le contentieux. »

Jean-Marc AGUERRE : « Mais cela se respecte, chacun est libre de déférer au tribunal une décision qui ne lui convient pas. Toutefois, quand on est dans une majorité, on s'aligne sur son maire. »

Martine SOUQUET : « Je me permets de signaler que le permis avait été signé par monsieur Gausserand. Je l'ai retiré parce que certains éléments nécessitaient d'être clarifiés, notamment en matière d'accès par la rue des jasmins. Je me suis laissé le temps de me renseigner avant de le rendre de nouveau actif. »

Jean-Marc AGUERRE : « oui, mais j'imagine que le porteur de projet n'a pas entamé de travaux puisque l'affaire est au tribunal. »

Martine SOUQUET : « ça ce n'est pas le problème de la mairie »

Jean BATAILLOU : « Au niveau du permis effectivement il n'y a pas de problème madame Souquet. Ma question porterait plutôt sur l'emplacement réservé, qui est prévu au PLU. Cela veut dire que la commune a le souhait d'acquérir ce foncier. Il y a un emplacement réservé sur cette orientation. Donc cela veut dire que vous avez la volonté d'acheter le foncier. Est-ce que l'opération est en cours ou pas ? »

Martine SOUQUET : « Non ».

Jean BATAILLOU : « Cela veut dire qu'il peut y avoir un droit de délaissement du propriétaire foncier. »

Dominique HIRISSOU : « nous nous inscrivons tout de même dans le cadre de la loi, il y a des schémas directeurs. Même s'il n'y avait pas l'emplacement réservé, c'est un projet global. »

8) Lancement de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Gaillac : avis simple du conseil municipal

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gaillac a fait l'objet d'une révision générale, approuvée par délibération du Conseil Communautaire, en date du 21 janvier 2019 ainsi que de deux modifications simplifiées : la première approuvée en Conseil Communautaire le 21 janvier 2020 et la deuxième approuvée le 14 décembre 2020.

La mise en application des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme fait émerger des incohérences règlementaires et erreurs matérielles auxquelles il convient de remédier afin de pouvoir proposer un document d'urbanisme le plus cohérent possible.

Le lancement d'une nouvelle procédure de modification simplifiée est ainsi l'occasion de remédier à ces désagréments.

Les objets de cette modification simplifiée n°3 portent sur :

- La rectification des erreurs matérielles relevées dans le cadre de la mise en application des différents documents règlementaires (règlement écrit, zonage, OAP …).

- La reformulation des règles ayant soulevé des incohérences et ne traduisant pas la volonté initiale souhaitée lors de la rédaction des documents.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5214-16,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 16,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-1 à L.153-60,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération et de la Commune, décidant d'étendre les compétences de la Communauté d'Agglomération au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L.5214-16 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment leur article 6.1.2 – compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'ACCEPTER le lancement, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, de la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU,

D'ACCEPTER l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

V) ***INFORMATIONS GENERALES***

1) Commission locale du site patrimonial remarquable de Gaillac : information aux élus

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Le Site Patrimonial Remarquable de la commune de Gaillac a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2019.

C'est la Loi LCAP du 07 juillet 2016 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) qui a institué les Sites Patrimoniaux Remarquables en les substituant de fait aux anciennes ZPPAUP et anciennes AVAP approuvées ou en cours de création. En parallèle, la compétence « documents d'urbanisme » a été transférée aux établissements intercommunaux. C'est à présent à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qu'il revient de délibérer sur les différents points relatifs au SPR. C'est pourquoi il est question aujourd'hui de vous présenter pour avis simple la proposition de composition de commission locale qui va être soumis à l'avis du Préfet suite au Conseil Communautaire du 15 mars dernier (*pas de délibération : la commune n'étant plus compétente en la matière*).

Ce Site Patrimonial Remarquable a pour vocation de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Composé d'un diagnostic, d'un zonage (divisé en deux secteurs) et d'un règlement, le SPR, qui est une servitude d'utilité publique annexée au PLU, permet de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Lors de toute demande d'autorisation de travaux, ces derniers doivent respecter la règlementation en vigueur issue d'un travail collaboratif avec l'ABF et la DRAC.

Ce document s'inscrit ainsi dans une dynamique générale de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique de Gaillac, en lien avec la labellisation de la ville au titre de Ville d'Art et d'Histoire.

Il s'agit à présent de composer une commission locale qui sera consultée dans le cadre de la révision ou de la modification des documents relatifs au SPR et lors du dépôt de permis de construire présentant un intérêt patrimonial conséquent pour le centre-ville gaillacois.

L'article D631-5 du Code du Patrimoine fixe les membres de droit de la nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la façon suivante :
- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme,
- le Maire de la commune concernée par le Site Patrimonial Remarquable, à qui la présidence de la commission sera également déléguée,
- le Préfet,
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- l'Architecte des Bâtiments de France.

De plus, trois collèges composés du même nombre de personnes doivent être nommés : un collège d'élus, un collège d'associations impliquées dans la préservation du patrimoine et un collège d'experts.

La composition suivante a été proposée lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021 :

- Collège des élus :

Titulaires	**Suppléants**
Mme Dominique HIRISSOU	Mr Francis RUFFEL
Mr Alain SORIANO	Mme Anne DUBIER
Mr Eric PILUDU	Mme Dany PORTES

- Collège des associations :

Titulaires	**Suppléants**
Mme Ghislaine PEDOUSSAUT (*Présidente de la société des Amis des Musées et du Patrimoine de Gaillac)*	Mr Louis FEDACOU *(Association pour la promotion du quartier ancien de la Portanelle)*
Mr Dominique LAUGE *(Photographe)*	Mr Hervé LANGLOIS *(Restaurateur d'Art)*
Mr Roland PIGOT *(Association des Amis des Jardins)*	Mr Bernard HUET *(Association des Amis des Jardins)*

- Collège des experts :

Titulaires	**Suppléants**
Mr Guillaume MERMET *(Photographe et membre de l'association AGACI – commerçants et artisans de Gaillac)*	Mr Antony MOUSSU *(Ancien membre d'une commission locale dans une autre commune)*
Mr Claude DERVAUX *(Maîtrise des questions architecturales et environnementales)*	Mme Freda NICHOLSON *(Traductrice bénévole des documents patrimoniaux de Gaillac)*
Mme Adeline BEA *(CAUE du Tarn)*	Membre CAUE *(CAUE du Tarn)*

Après retour de l'avis du Préfet, une délibération du Conseil Communautaire approuvera définitivement cette composition suite à quoi une première réunion sera organisée en présence de tous les membres de la CLSPR.

Gabriel CARRAMUSA : « excusez-moi, mais cette délibération a déjà été proposée en conseil d'Agglomération et adoptée. »

Dominique HIRISSOU : « mais elle doit y repasser. Je vous lis la phrase : *" Après retour de l'avis du préfet, une délibération du conseil communautaire approuvera définitivement cette composition."* »

Gabriel CARRAMUSA : « Vous devez avoir raison. Comment se fait-il que nous votions en conseil d'Agglomération et pas en conseil municipal ? »

Dominique HIRISSOU : « Parce que c'est une compétence de l'Agglomération. »

Gabriel CARRAMUSA : « Juste pour information, je voudrais vous dire que j'ai voté contre. Je m'explique : monsieur Soriano, nous nous intéressons tous au patrimoine, et je regrette qu'il n'y ait pas eu au moins un représentant de l'opposition dans cette commission. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H00